



Rapport d'orientations budgétaires 2024

Ville de Talmont-Saint-Hilaire

Conseil municipal du 6 novembre 2023



Aperçu du Rapport

PARTIE 1 L'environnement économique, financier et législatif de la préparation budgétaire 2024

- 1.1. Le contexte économique mondial
- 1.2. Les indicateurs macroéconomiques au niveau national
- 1.3. Des finances publiques sous tension
- 1.4. Les mesures du PLF 2024 impactant les collectivités locales
- 1.5. Une situation pour le moment plutôt favorable pour les finances publiques locales

PARTIE 2 Les tendances budgétaires 2024 pour la Ville de Talmont-Saint-Hilaire

- 2.1. Des recettes de fonctionnement robustes
 - 2.1.1. Une fiscalité directe toujours dynamique
 - 2.1.2. Une DGF de nouveau attendue en recul
 - 2.1.3. Une fiscalité indirecte avec des composants hétérogènes
 - 2.1.4. Une fiscalité reversée qui tend à diminuer
 - 2.1.5. Des produits du service et du domaine en nette accélération
- 2.2. Une inflation qui se répercute très fortement sur les charges de fonctionnement
 - 2.2.1. Des charges de personnel qui s'adaptent au territoire
 - 2.2.2. Des charges à caractère général à contenir
 - 2.2.3. Une courbe qui s'inverse pour les charges financières
- 2.3. Une épargne à consolider pour garantir l'autofinancement du plan pluriannuel d'investissements
- 2.4. La dette, un levier pour investir

PARTIE 3 Les grandes orientations budgétaires 2024

- 3.1. Une montée en puissance de l'investissement
- 3.2. Bâtir ensemble l'école de demain
- 3.3. Rebâtir nos infrastructures sportives
- 3.4. Aménager les espaces publics autour du collège
- 3.5. Veiller à la préservation de notre patrimoine historique
- 3.6. Valoriser les espaces en centre-bourg
- 3.7. Accélérer la transition énergétique
- 3.8. Poursuivre l'entretien du patrimoine de la ville
- 3.9. Une stratégie financière à la fois ambitieuse et raisonnable



Préambule

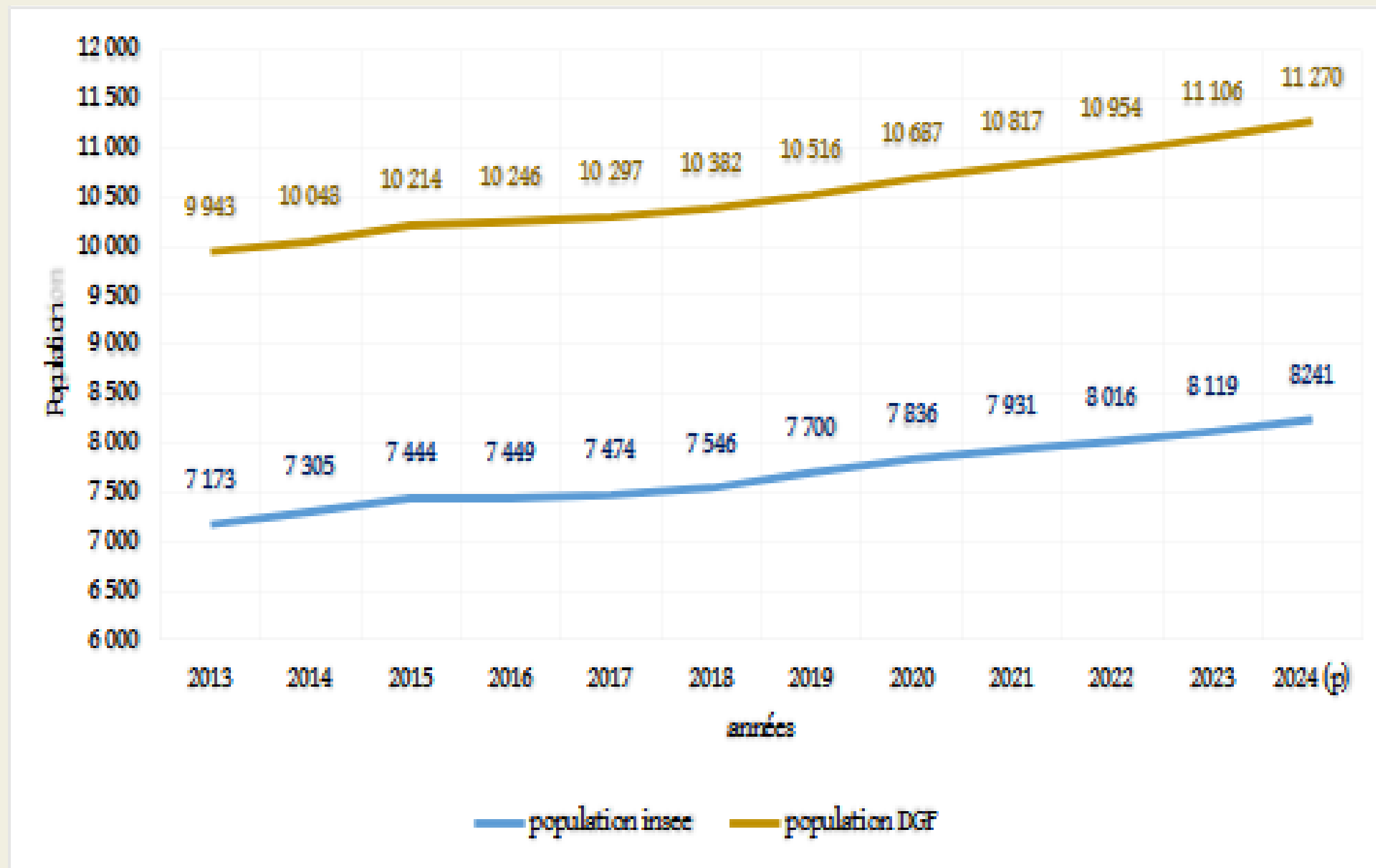
Le cadre de l'élaboration du rapport d'orientations budgétaires

Selon les articles L.2312-1 et D.2312-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire est tenu de produire un rapport sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Ce rapport donne lieu à un débat au sein de l'assemblée délibérante de la commune. Le conseil municipal prend acte de ce débat, qui fait l'objet d'une délibération, transmis au contrôle de légalité.

Dans sa forme, le rapport d'orientations budgétaires doit notamment contenir les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, les hypothèses d'évolutions retenues pour construire le budget en matière de fiscalité, de concours financiers de l'État, de tarification. Il est également fait référence à la programmation pluriannuelle des investissements, et aux autorisations de programme en cours. Enfin, il doit comporter des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Le présent rapport est transmis à l'établissement de coopération intercommunale dont la commune est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

L'évolution démographique de la commune



1.

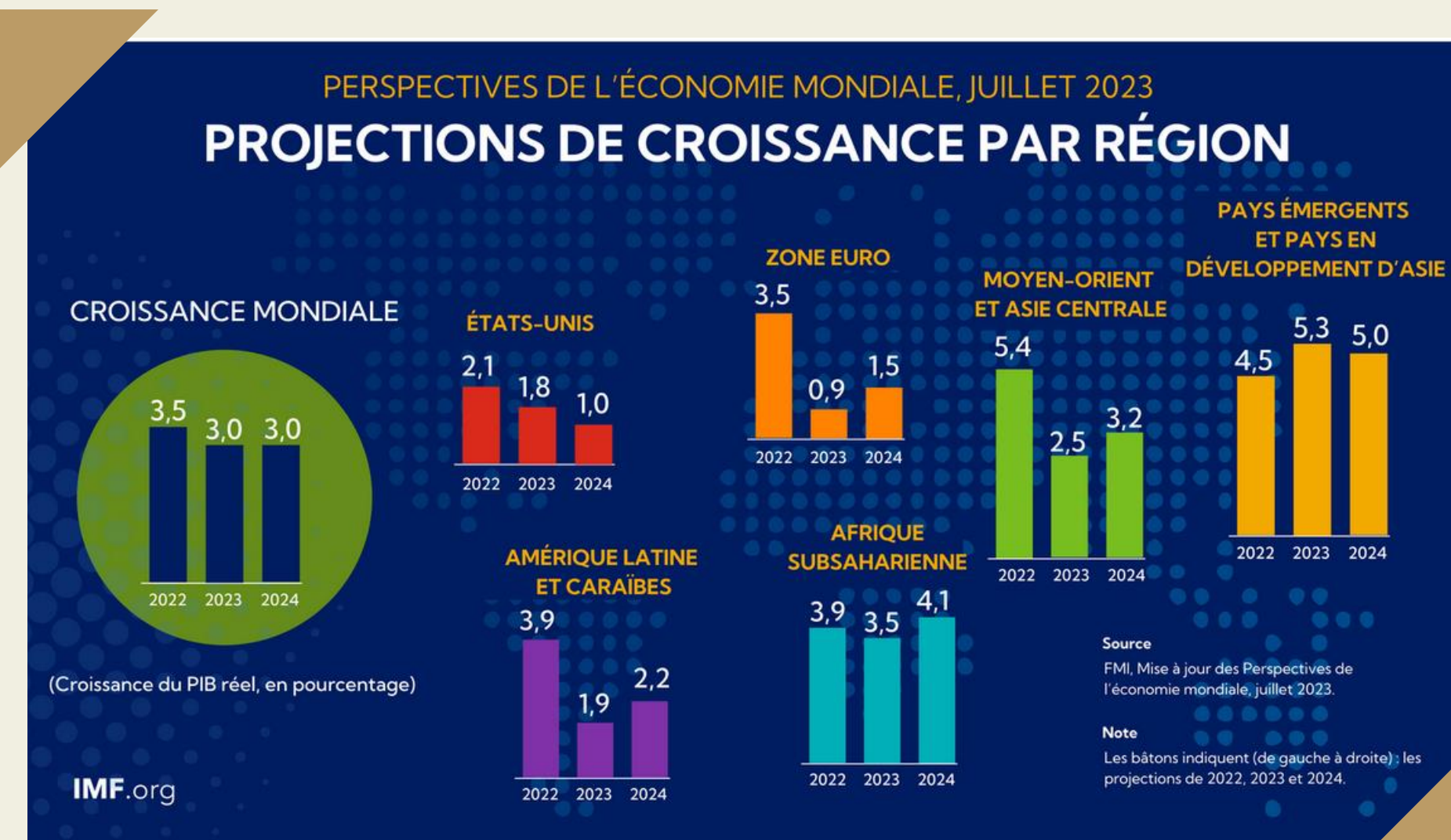
L'environnement économique, financier et législatif de la préparation budgétaire 2024



1.1 Le contexte économique mondial

Une économie mondiale et européenne qui peine à se relancer

- **Une croissance mondiale qui devrait rester assez faible** en 2023 et 2024, à 3 % contre 3,9 % en moyenne sur les 20 dernières années.
- **Un fléchissement provoqué par les pays avancés**, sous l'effet d'une diminution de l'industrie manufacturière et d'une réduction des investissements dans les capacités de production.
- **Dans la zone Euro, la croissance devrait fortement ralentir en 2023** pour atteindre 0,9 % en 2023, puis rebondir, dans une certaine mesure, en 2024 à 1,5 %.
- Des Pays du Sud de l'Europe (Italie, Espagne), **qui connaissent une activité économique plus «résiliente»** grâce à la reprise du secteur du tourisme, **à l'inverse de l'Allemagne**, dont la croissance est attendue en baisse de 0,3 % en 2023 du fait de la faiblesse de la production manufacturière.
- Au États-Unis, la croissance ralentit mais le pays fait preuve d'une certaine résilience grâce à la consommation intérieure plus élevée que prévue au 1er semestre, du fait d'une persistance des pénuries de main-d'œuvre favorisant des gains de revenus réels.
- **S'agissant de la Chine, la croissance reste élevée**, à 5,2 % en 2023, sous l'effet de la consommation intérieure, ce qui constitue une nouveauté. La crise traversée par certains géants de l'immobilier fait néanmoins peser des incertitudes sur l'économie du pays.

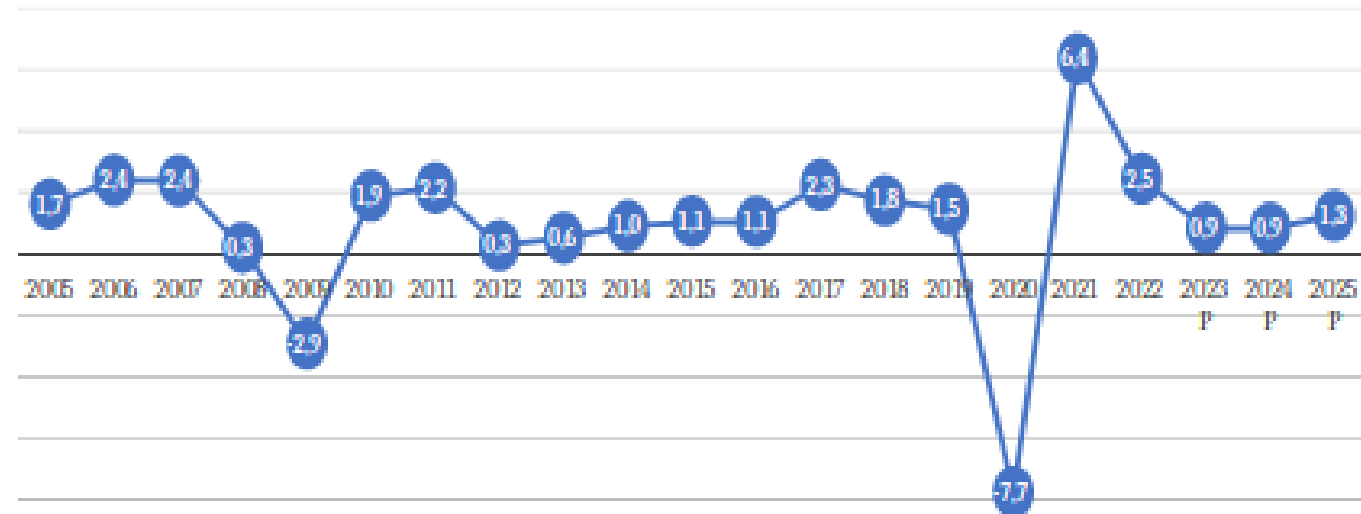


Source : Fonds Monétaire International, mise à jour des perspectives de l'économie mondiale - juillet 2023

1.2 Les indicateurs macroéconomiques au niveau national

Taux de croissance du PIB en France 2005-2025

(source Banque de France)



Une croissance plus résiliente que prévue

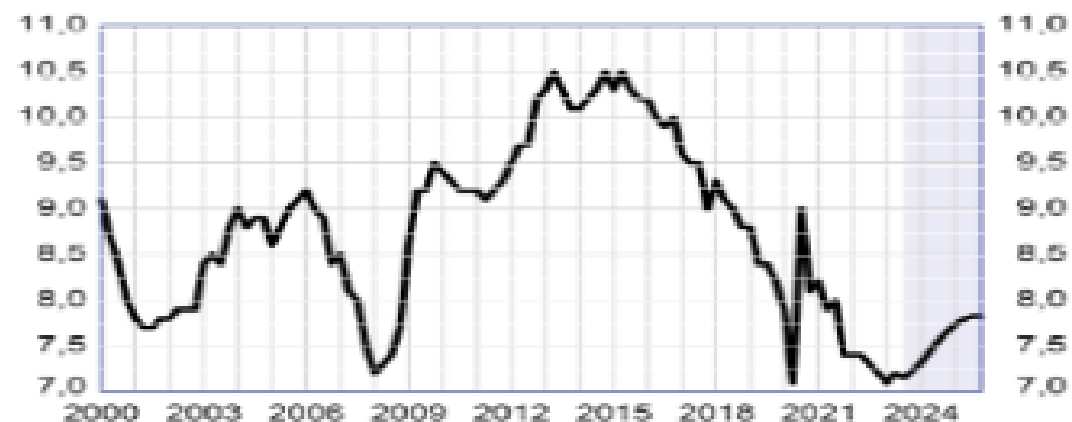
- Un temps évoqué, la France ne devrait pas être confrontée à une récession en 2023. **Sa croissance devrait même être proche de 1 % (0,9 %)**, puis rester sur cette dynamique en 2024 et légèrement accélérer en 2025 pour atteindre 1,3 %. Celle-ci semble **être portée par l'investissement des entreprises et la consommation des ménages** qui devrait redémarrer grâce aux mesures de soutien en faveur du pouvoir d'achats et au recul de l'inflation.
- Le revenu disponible brut (RDB) par habitant devrait s'améliorer, sur la période observée, de l'ordre de 0,5 % / an, malgré l'atténuation progressive du bouclier tarifaire sur l'énergie. Cette dynamique provient en partie des revenus non salariaux ce qui expliquent des situations plutôt hétérogènes selon le niveau de revenus et la localisation géographique.

Un taux d'emploi qui s'ajuste

- Après un rythme soutenu de création nette d'emploi au cours de l'exercice 2022 (100 000 par trimestre en moyenne), **le deuxième trimestre 2023 est marqué par une décélération**, avec 41 000 emplois créés. Cette tendance devrait se poursuivre d'ici la fin d'année. Le ralentissement de l'économie, que l'on constate, **devrait se traduire par une légère augmentation du taux de chômage en 2024 et 2025**, s'approchant ainsi des 8 % ce qui constitue néanmoins un niveau inférieur à 2019.

Graphique 7 : Taux de chômage

(au sens du BIT, en % de la population active, France entière)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

1.2 Les indicateurs macroéconomiques au niveau national

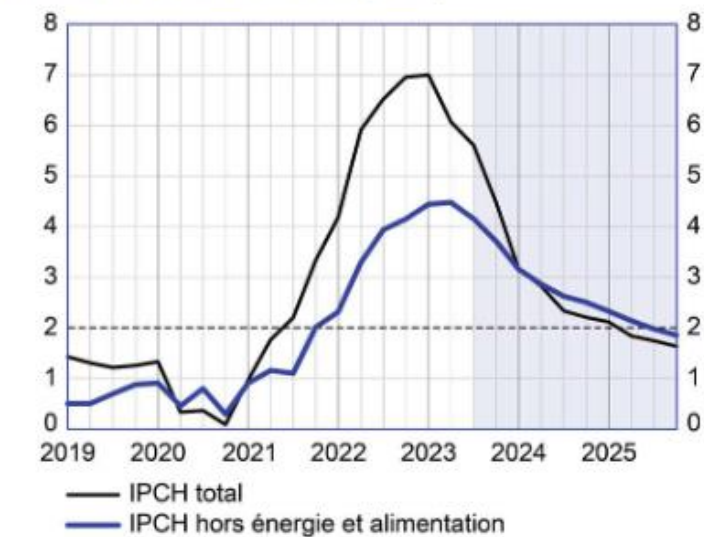
Une tendance de fond à la baisse pour l'inflation

- Après un pic à 7,3 % en février 2023, l'IPCH* se replie progressivement, malgré un rebond en août, **et se situerait à 5,8 % à la fin de l'année 2023**. On devrait par la suite retrouver une inflation normalisée à 2,6 % en 2024 puis 1,8 % en 2025 suivant l'hypothèse d'une accalmie du prix des matières premières. Ces projections, faites par la Banque de France, sont toutefois à prendre avec précaution, **notamment compte tenu du conflit au moyen-orient qui pourrait entraîner une nouvelle hausse des prix du pétrole** et se diffuser par la suite dans tous les pans de l'économie.
- Contrairement à 2022, où l'inflation a été majoritairement portée par les prix de l'énergie, en 2023, c'est plutôt ceux de l'alimentation qui favorisent cette spirale inflationniste, s'affichant à 9,6 % en septembre 2023 sur un an. **Ainsi, hors alimentation et énergie, l'IPCH en 2023 serait de 4,2 %**
- **A compter de 2024, l'inflation risque d'être portée par l'évolution du prix des services** tirée par l'augmentation des salaires, en lien avec les revalorisations du SMIC.

*IPCH: inflation des prix à la consommation harmonisé. Cette indice est utilisé dans le cadre du calcul de la revalorisation des bases des collectivités locales

Graphique 1 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

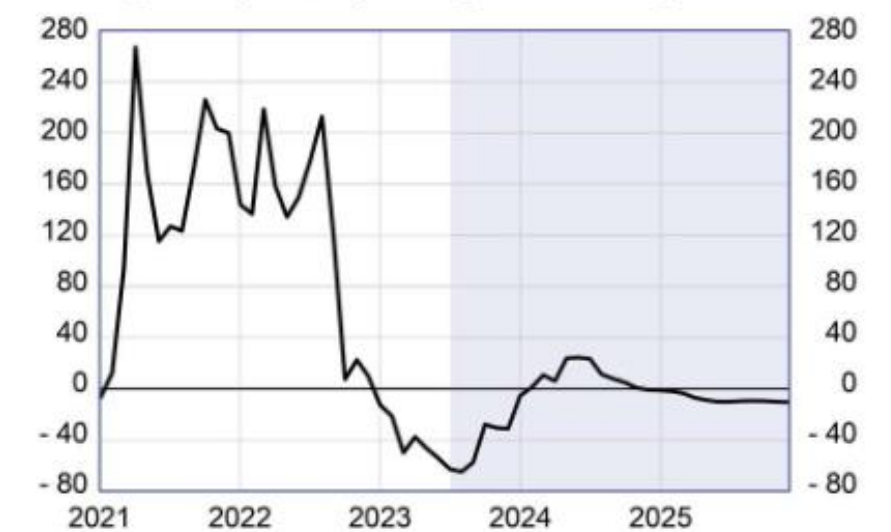
(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.

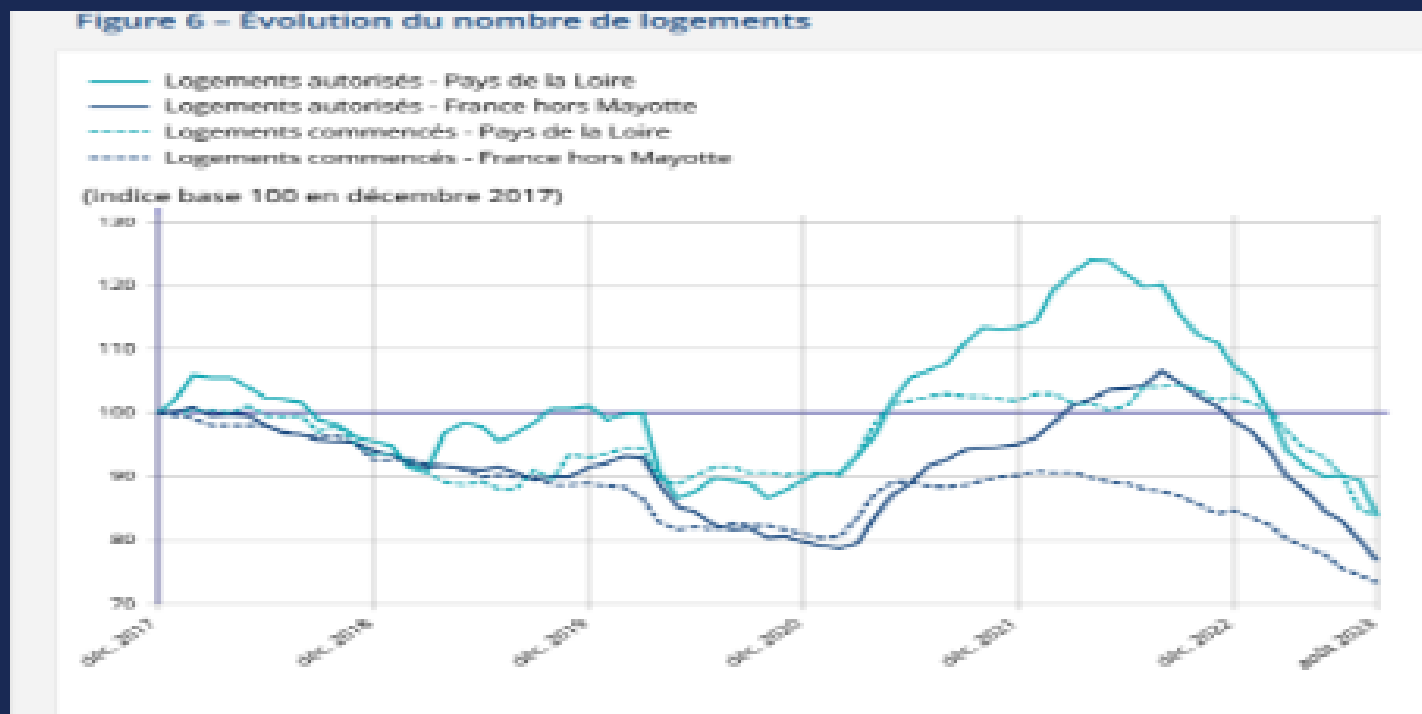
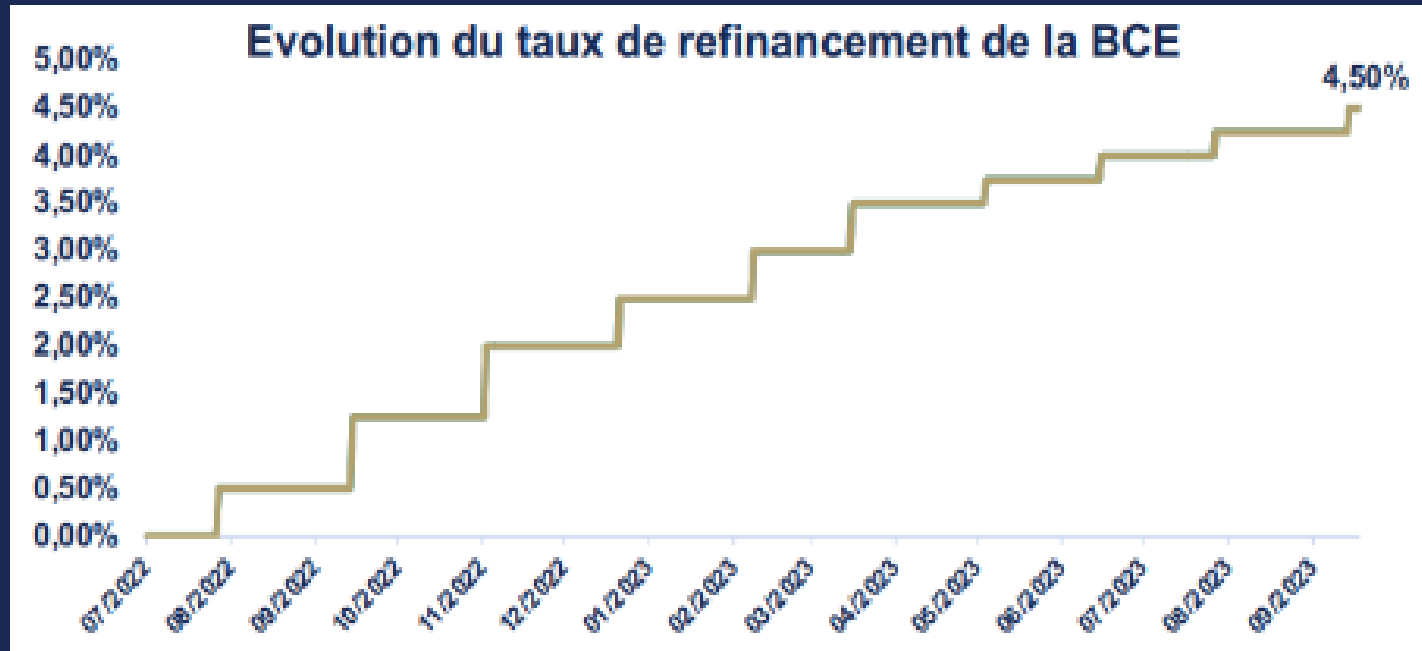
Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleu.

a) Indicateur synthétique des prix de gros de l'énergie



Source : Eurosystem jusqu'au mois de juillet 2023, projections Eurosystem

1.2 Les indicateurs macroéconomiques au niveau national



Un renchérissement du coût de la dette réduisant les marges de manœuvre pour investir

- Pour lutter contre l'inflation, la Banque Centrale Européenne **a relevé progressivement ses taux de refinancement pour atteindre 4,5 %** en septembre 2023. En conséquence, le pris du service de la dette augmente ce qui réduit inévitablement les capacités d'investissement des acteurs économiques. Après 10 hausses consécutives, les économistes s'accordent pour dire que les taux directeur de la BCE vont rester sur un plateau jusqu'à l'été 2024, au regard du recul de l'inflation qui est en cours. Une baisse des taux, rapide, n'est en revanche pas prévue, ni à court terme, ni à moyen terme.
- L'augmentation des taux d'intérêts **a entraîné un effondrement du nombre de logements autorisés** de l'ordre de 30 % sur un an en France comme en Région Pays-de-La-Loire.
- Les comptes publics sont eux aussi tributaires de ces hausses des taux, **l'Etat Français se finançant désormais à 3,5 %** contre des taux proches de 0 % en 2021.

1.3 Des finances publiques sous tension

Un déficit qui ne se résorbe pas franchement

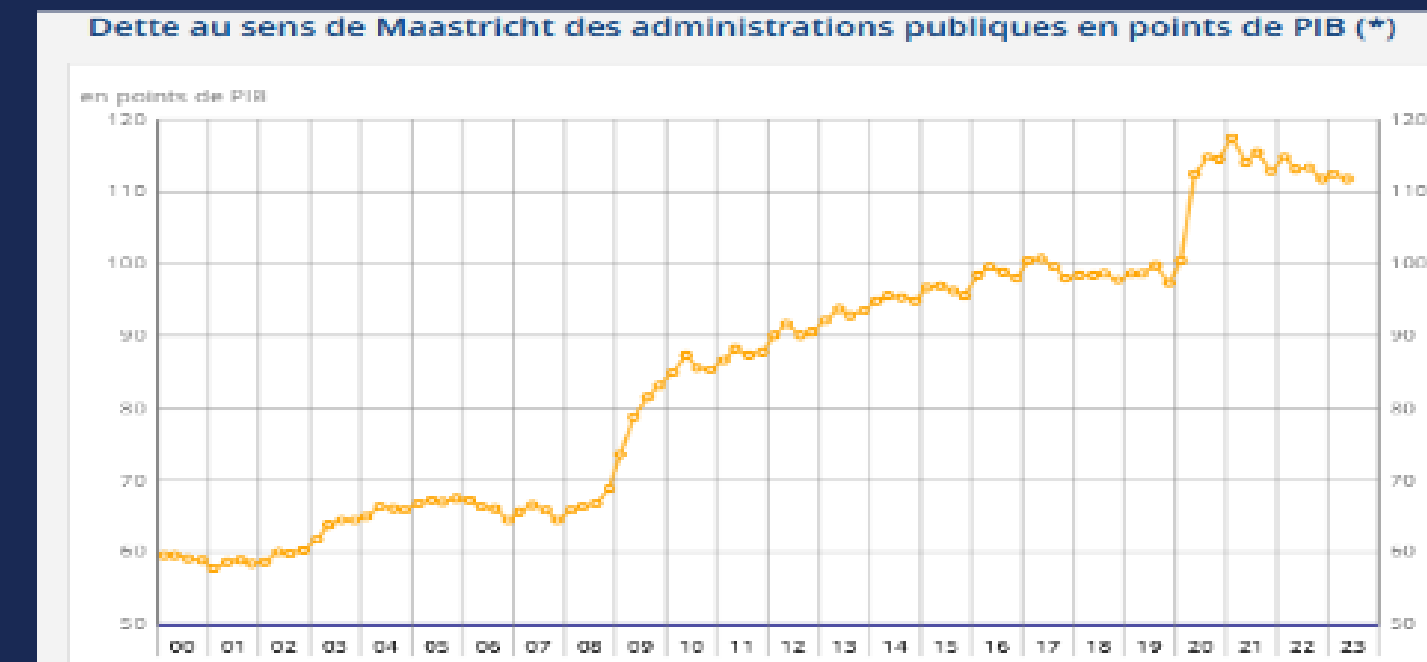
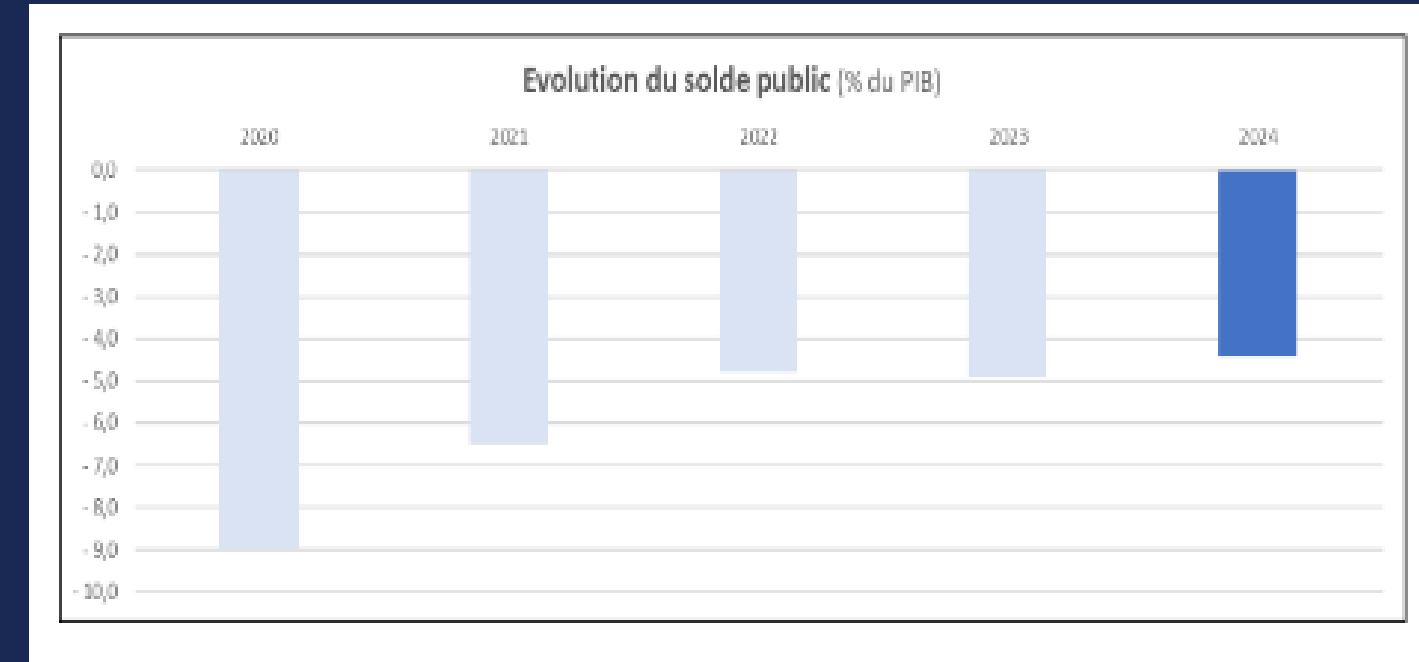
- Depuis la crise du Covid, le déficit des comptes publics n'a toujours pas retrouvé son niveau de 2019, à 3 %. Dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) 2024, **le déficit atteint, en valeur, 144 Md€ soit près de 30 % du budget**. De plus, celui-ci se compose majoritairement d'un déficit de « fonctionnement » qui atteint à lui seul 108 Md€.

Une dette qui pèse de plus en plus lourd sur les finances publiques

- A près de 110 % du PIB, la dette publique ne s'améliore pas. En valeur, **elle représente désormais plus de 3 000 milliards d'euros**. La remontée significative des taux d'intérêts nécessite un budget de plus de 50 Md€ rien que pour le service de la dette de l'État. Au fur et à mesure des nouvelles levées de fonds, la charge de la dette pourrait atteindre 90 Md€ en 2027 ce qui en ferait le premier poste de dépense, loin devant celui de l'enseignement scolaire (60 Md€), ou de la défense (43 Md€).

Une trajectoire des finances publiques qui nécessitera des efforts importants

- Pour préserver l'équilibre des comptes publics, l'État prévoit un ralentissement de ses dépenses selon un rythme de 0,5 % de moins que l'inflation. Des « coupes » à partir de 2025 seront inévitables pour atteindre cet objectif, au détriment des collectivités locales...?



Sources : PLF 2024 et Insee



1.4 Les mesures du PLF 2024 impactant les collectivités locales

UNE AUGMENTATION EN TROMPE-L'OEIL DE LA DGF

- La dotation globale de fonctionnement (DGF), qui assure en partie le financement des collectivités locales, est revalorisée de 220 M€ (+0,84 %). **Cette progression est très éloignée de l'inflation subit par les collectivités.** De plus, elle sera fléchée essentiellement sur les fonds de péréquation à savoir la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) pour 100 M€ et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) pour 90 M€. La commune de Talmont-Saint-Hilaire n'y est plus éligible.
- Les communes subiront, en outre, une diminution de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) au titre des « variables d'ajustement ». En effet, pour neutraliser certaines hausses de crédits allouées à la mission « relation avec les collectivités territoriales » l'État applique des minorations sur certaines dotations perçues par les collectivités afin de respecter l'enveloppe globale (-67 M€).

UN REPORT DE LA SUPPRESSION DE LA CVAE

- Programmée dès 2023, la suppression totale de la CVAE devait être intégrée au PLF 2024. Finalement, face au coût de la réforme évalué à 4 Md€ (l'État s'étant engagé à compenser les collectivités locales via une fraction de TVA) **sa suppression sera étalée jusqu'en 2027.**

UN SYSTÈME DE COMPENSATION DES PERTES SUR LA THLV

- Avec la réforme de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, **certaines collectivités n'ont plus la possibilité d'appliquer la THLV.** En ce sens, l'État compensera, aux communes concernées, la perte de ce produit (24 M€).



1.4 Les mesures du PLF 2024 impactant les collectivités locales

UN SOUTIEN EXCEPTIONNEL POUR FAIRE FACE À L'INFLATION

- Pour accompagner les collectivités locales face au choc de l'inflation, l'État a mis en œuvre un soutien financier exceptionnel, qui repose à la fois sur la dégradation de l'épargne brute et sur l'évolution des dépenses en matière énergétique. **Une enveloppe de 400 M€ est prévue dans le cadre du PLF 2024.**

UN AJUSTEMENT DANS LE CALCUL DES DOTATIONS DE PÉRÉQUATION

- La garantie de sortie de la DNP intégrera désormais la part « majoration » précédemment exclue du calcul. La ville en a malheureusement fait les frais en 2023. **Si cet ajustement avait eu lieu un an plutôt, la ville aurait perçu 60 000 € supplémentaires.**

EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE LA DOTATION « NATURA 2000 »

- Rebaptisée en 2022 « dotation pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales » l'ancienne dotation Natura 2000 va être élargie à l'ensemble des communes rurales au sens de l'Insee, avec une enveloppe de 100 M€ (+58M€). Elle vise à reconnaître le rôle des communes dans le cadre de la stratégie nationale pour les aires protégées. **La commune de Talmont-Saint-Hilaire devrait être concernée par l'extension de se périmètre.**

LA REVALORISATION DE LA DOTATION POUR LES TITRES SÉCURISÉS

- Pour réduire les délais de délivrance des titres d'identité, l'aide financière que l'État apporte ax communes sera portée à 100 M€ contre 52,4 M€ en 2023. Les modalités de répartition seront cependant précisées par décret, mais **la ville peut espérer une amélioration de la prise en charge des coûts qui résultent de la réalisation des cartes d'identité.**



1.4 Les mesures du PLF 2024 impactant les collectivités locales

LA RÉFORME DE LA DOTATION PARTICULIÈRE RELATIVE AUX CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS LOCAUX (DPEL)

- La DPEL vise à soutenir les communes de moins de 3 500 habitants dans la prise en charge de certaines dépenses obligatoires telles que le coût des autorisations d'absence, les frais de formation des élus locaux, la revalorisation des indemnités etc. **Le PLF 2024 prévoit d'étendre cette dotation aux communes de moins de 10 000 habitants, mais uniquement pour la part « protection fonctionnelle »** (obligation pour les communes de disposer d'une protection fonctionnelle pour les élus locaux). La population prise en compte est celle « DGF », c'est à dire intégrant celle des résidences secondaires. La ville n'y sera donc pas éligible.

L'AJUSTEMENT DE LA FISCALITÉ DANS LE CADRE DU PLAN « EAU »

- Afin d'augmenter les ressources des agences de l'Eau, pour assurer le financement des mesures du plan « eau », **une redevance sur la consommation d'eau potable est créée** en remplacement du système existant (redevance pour la modernisation des réseaux de collecte notamment). De plus, **le PLF 2024 prévoit l'instauration d'une redevance pour la performance des réseaux d'eau potable**, afin de contraindre les organismes publics, en charge de l'entretien des réseaux de distribution d'eau potable, à réaliser des travaux pour réduire les fuites dans les réseaux publics.

LA RECONDUCTION DU FONDS VERT

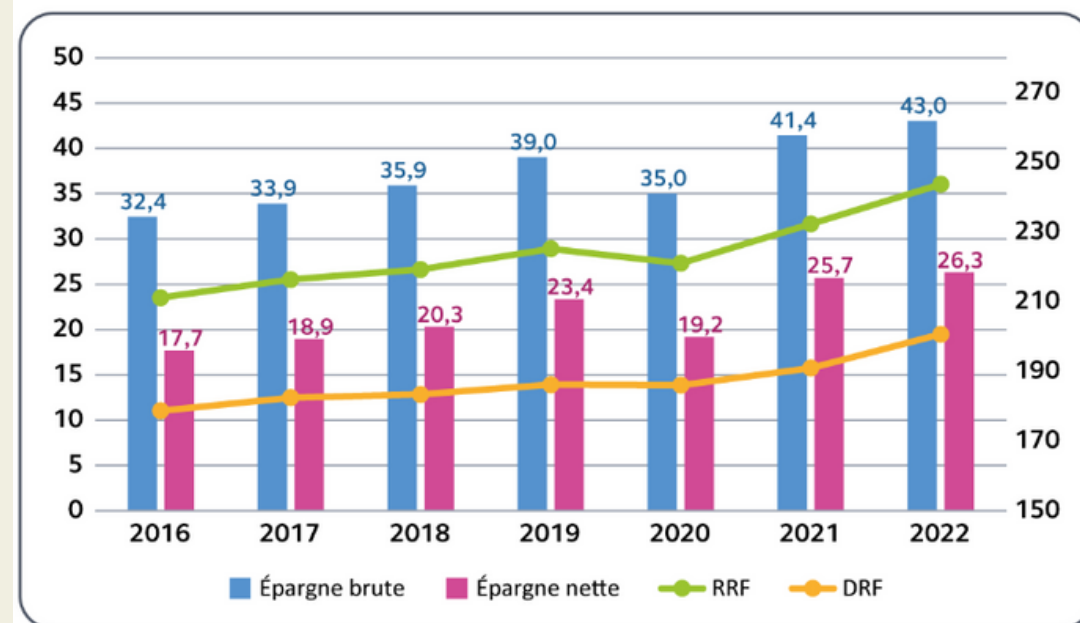
- Pour accélérer la transition écologique dans les territoires, l'État reconduit, à destination des collectivités locales, **le fonds vert à hauteur de 2 Md€ auxquels s'ajoutent 500 millions d'euros dédiés spécifiquement à la rénovation des bâtiments scolaires**. Au global, ce fonds doit notamment permettre de financer la rénovation énergétique des bâtiments, la rénovation des parcs lumineux d'éclairage public, la renaturation des villes et des villages, la valorisation des sites protégés etc...

1.5 Une situation pour le moment favorable pour les finances locales

Un exercice 2022 caractérisé par une nouvelle amélioration de la capacité d'autofinancement des collectivités locales

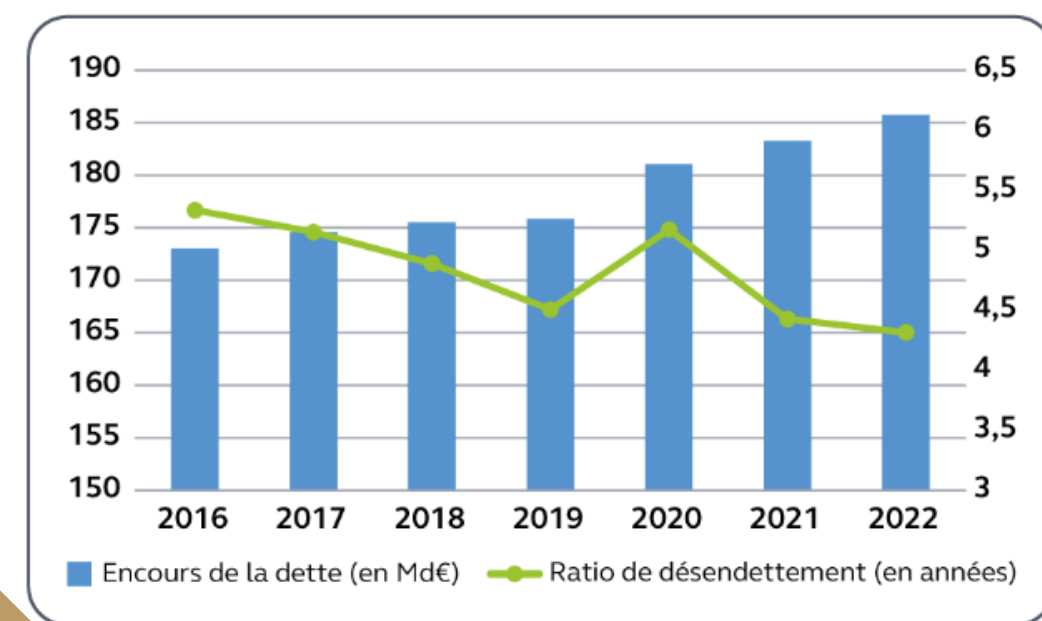
- La situation financière des collectivités locales **a poursuivi son amélioration en 2022**, matérialisée par une épargne brute en hausse de 5,7 %, pour atteindre désormais 43 Milliards d'euros.
- Les recettes de fonctionnement (243,7 Md€) **ont progressé de 5,2 %**, sous l'effet notamment de la fraction de TVA reversée aux collectivités locales qui augmentent de 9,2 % pour atteindre 40,9 Milliards d'euros.
- Les dépenses de fonctionnement **ont augmenté de 5 %**, soit légèrement moins que l'inflation.
- Les charges de personnel ont quant à elle connu une **augmentation de 5,2 %**, suite à des mesures dites « catégorielles » et à la revalorisation du point d'indice de 3,5 % au 01 juillet 2022.
- Les dépenses d'investissement ont elles aussi poursuivi leur croissance, à +6,8 % et **atteignent désormais 68 Md€** contre 64 Md€ en 2019.
- L'encours de dette des collectivités s'établit à 185,8 Md€, soit en hausse de 2,5 Md€, mais qui correspond à **des emprunts de «précaution»**, pour anticiper la hausse des taux d'intérêts. La trésorerie des collectivités est elle aussi en hausse et s'affiche désormais à 60 Md€.

Graphique n° 4 : épargnes brute et nette des collectivités locales entre 2015 et 2022 (en Md€)



RRF : recettes réelles de fonctionnement ; DRF : dépenses réelles de fonctionnement.
Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

Graphique n° 8 : évolution de l'endettement financier des collectivités locales entre 2013 et 2022 (en Md€)



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

1.5 Une situation pour le moment favorable pour les finances locales

Un bloc communal exposé à la pression inflationniste

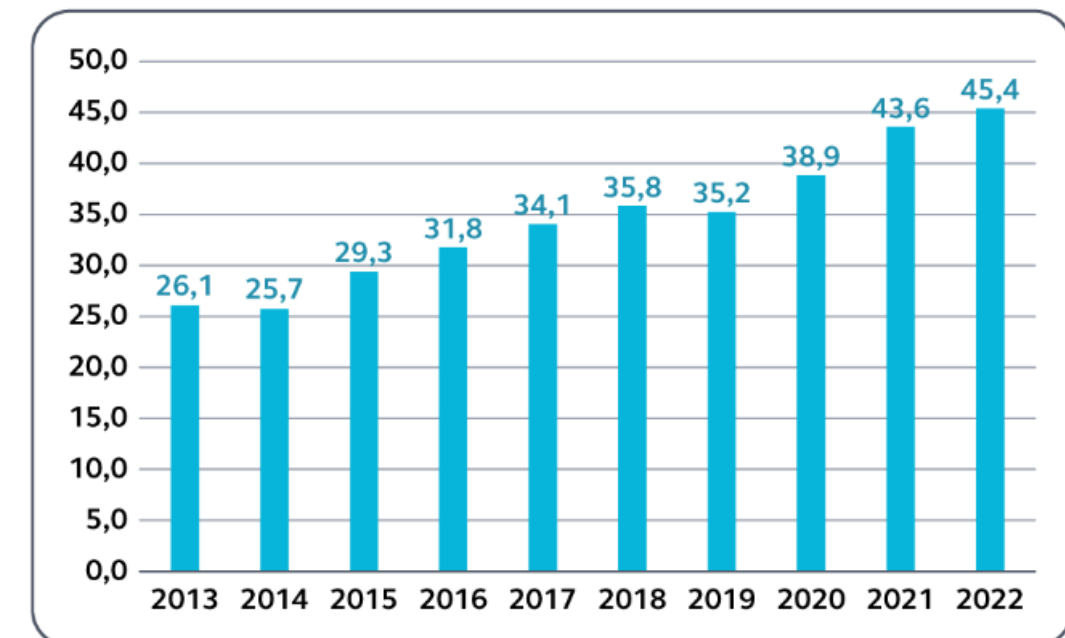
- La situation financière, spécifiquement pour le bloc communal, suit elle aussi la tendance générale des collectivités locales, mais **reste soumis plus fortement à la pression inflationniste**.
- Les recettes de fonctionnement ont progressé légèrement **moins rapidement** que les dépenses de fonctionnement (+5,9 % contre +6,1 %).
- Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties **progresses de 5,6 %**, imputable à la revalorisation des valeurs locative (+3,4 %), mais également à la hausse des taux (+1,6 %) mise en œuvre par 16 % des communes et 31 % des EPCI.
- La hausse des achats de biens et services est relativement marquée, avec une **augmentation de 9,9 %**, sous l'effet de poussée inflationniste et tout particulièrement des coûts de l'énergie, marqués quant à eux par une hausse de 22,6 %.
- Les dépenses d'équipement du bloc communal **ont progressé de 10,4 %**, mais cela s'explique sans doute par l'inflation, d'où une progression en volume à relativiser.
- Des situations parfois contrastées, avec près de **14 % des communes** qui possèdent une **épargne nette négative**, dont 21 villes de plus de 50 000 habitants.

Tableau n° 13 : charges réelles de fonctionnement des communes en fonction de la taille de leur population (en Md€)

Nombre d'habitants	2020	2021	2022	2022/2021	
0 - 3 500	14,7	15,3	16,3	+ 1,0	+ 6,6 %
3 500 - 20 000	19,7	20,3	21,6	+ 1,3	+ 6,5 %
20 000 - 50 000	13,2	13,6	14,5	+ 0,9	+ 6,4 %
50 000 - 100 000	8,2	8,3	8,7	+ 0,4	+ 4,8 %
100 000 et plus	16,2	16,4	17,2	+ 0,8	+ 4,6 %
Total	72,8	74,8	79,2	+ 4,4	+ 5,9 %

Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

Graphique n° 16 : évolution du solde du compte au Trésor du bloc communal (en Md€) – 2013 à 2022



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

1.5 Une situation pour le moment favorable pour les finances locales

Un ralentissement attendu des recettes de fonctionnement pour les exercices 2023 et 2024

- L'exercice 2023 devrait être marqué **par un ralentissement des recettes de fonctionnement** (+3,2 % contre +4,6 %), sous l'effet de la baisse significative des droits de mutation à titre onéreux (-20 %) du fait de la contraction du secteur immobilier. Pour 2024, ce ralentissement risque de se confirmer avec en plus une fiscalité directe probablement moins dynamique.
- **S'agissant des dépenses, elles sont attendues en hausse de 5,8 %** en 2023. La plupart des postes sont concernés, qu'ils s'agissent des charges de personnel compte tenu des mesures indiciaires (revalorisation du point d'indice de 1,5 %), des charges à caractère général (+9,8 %), ou encore des intérêts de la dette. Pour ce dernier, cela constitue un tournant puisqu'après avoir pu bénéficier d'un climat très accommodant au titre des intérêts de la dette, les collectivités se trouvent désormais confrontées à la remontée des taux des marchés financiers.
- **En 2024**, cette tendance risque de se poursuivre avec la fin de l'amortisseur électricité, et des mesures impactants la masse salariale (hausse de la cotisation CNRACL, nouvelles mesures indiciaires...) entraînant inévitablement un fléchissement de l'épargne des collectivités.

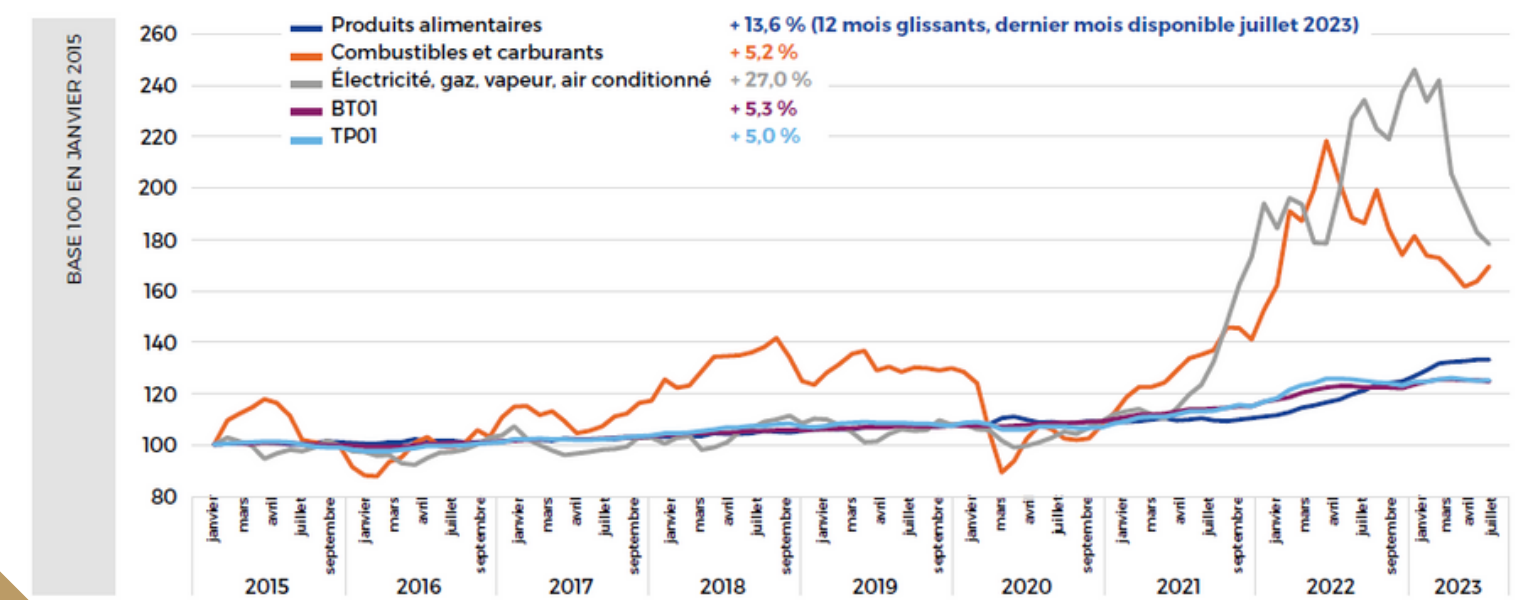
Finances locales en 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT	22/21 %	2022 Mds €	23/22 %	2023p Mds €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	22/21 %	2022 Mds €	23/22 %	2023p Mds €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 4,6	260,0	+ 3,2	268,3	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 7,3	69,7	+ 9,1	76,0
Recettes fiscales	+ 4,8	167,6	+ 3,2	172,8	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 1,1	39,7	+ 1,7	40,4	- Autofinancement (5)=(3)-(9)	+ 8,5	42,7	+ 8,1	46,1
Participations	+ 7,9	14,2	+ 4,6	14,9	- Recettes d'investissement (6)	+ 4,4	24,0	+ 7,1	25,7
Produit des services	+ 8,7	24,9	+ 5,6	26,3	- Flux net de dette (7) =	-	+ 3,0	-	+ 4,2
Autres	+ 2,9	13,6	+ 1,8	13,9	- Emprunts nouveaux*	+ 3,2	21,4	+ 6,6	22,8
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 5,0	213,8	+ 5,8	226,2	- Remboursements* (8)	+ 1,6	18,4	+ 1,1	18,6
Dépenses de personnel	+ 5,3	76,1	+ 5,1	80,0	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	+ 3,6	-	- 4,0
Charges à caractère général	+ 8,2	52,5	+ 9,4	57,4	ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 1,0	202,5	+ 2,1	206,7
Dépenses d'intervention	+ 3,3	74,9	+ 4,2	78,0					
Autres	+ 1,6	6,6	- 5,4	6,2					
Intérêts de la dette	- 2,9	3,7	+ 21,0	4,4					
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	+ 2,8	46,3	- 9,0	42,1					
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	+ 3,6	27,9	- 15,6	23,5					

Budgets principaux et budgets annexes consolidés des flux croisés
* hors opérations financières
p : prévisions
(9) = (3)+(6)+(7)-(4)

Indices de prix impactant la dépense locale

© La Banque Postale



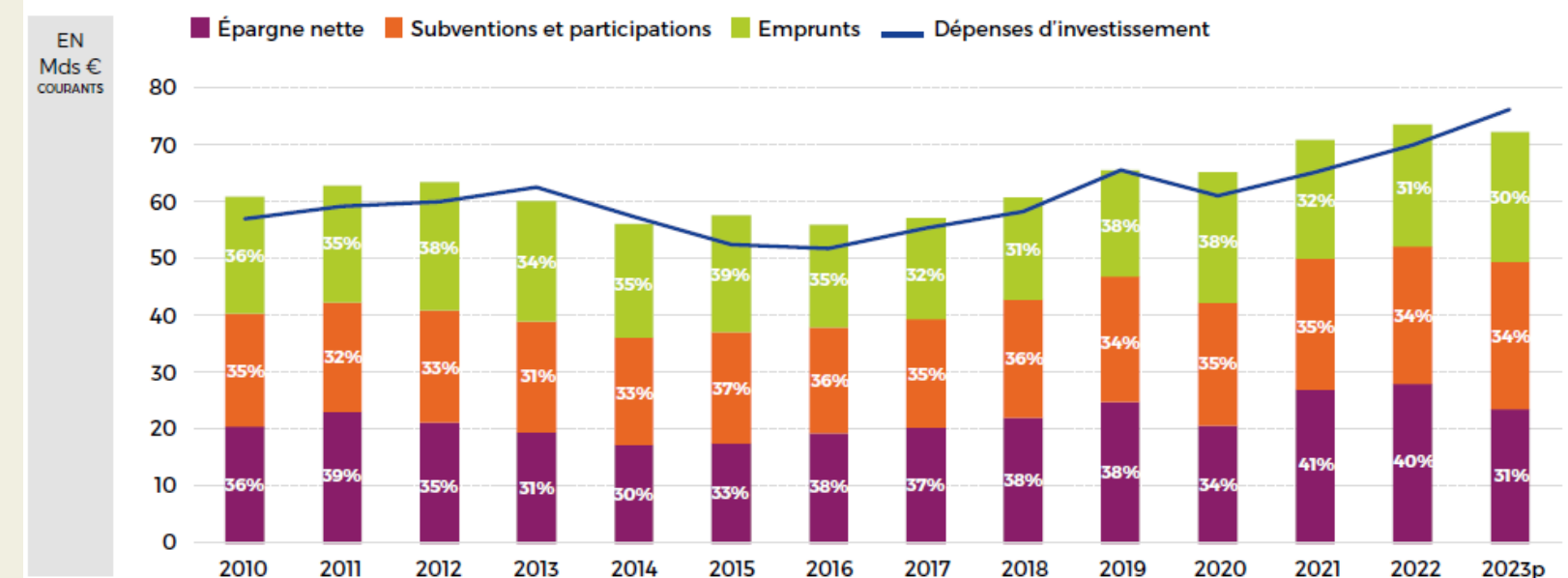
Source : Indices Insee

1.5 Une situation pour le moment favorable pour les finances locales

Mais un niveau d'investissement public local au plus haut

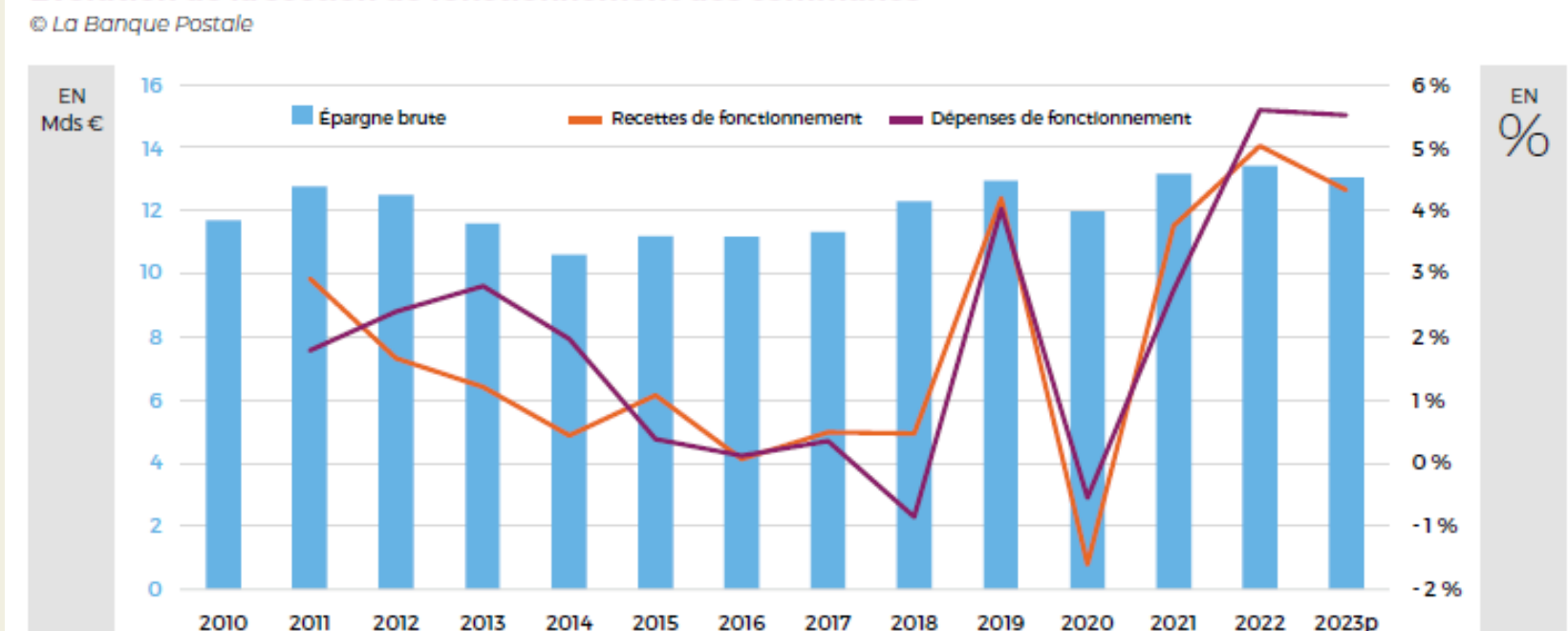
- La hausse de l'investissement du secteur public local (+9 % en 2023) se poursuit et **atteint désormais 76,4 Md€**. Les marges de manœuvre dégagées de la section de fonctionnement permettent en outre de maîtriser le niveau d'endettement, dont l'encours devrait s'accroître de seulement 1 milliard d'euros en 2023.
- Les opportunités de financement relatives à la transition écologique (fonds vert) devraient encourager les collectivités locales à maintenir ce niveau d'investissement, qui, malgré des taux d'intérêts dissuasifs, pourraient «puiser» dans **leur trésorerie qui s'élève à 65 Md€ en 2023**.
- Les tendances observées au sein des collectivités locales s'appliquent dans les mêmes proportions plus spécifiquement aux communes, qui subissent tout autant l'inflation. **Leur épargne brute est ainsi attendue en baisse de 2,6 % en 2023** sous l'effet notamment d'une progression des charges de personnel de 4,5 % et des charges à caractère général de 9 %.

Financement des investissements locaux © La Banque Postale



Source : balances DGFIP, prévisions La Banque Postale. Lorsque l'ensemble des financements est supérieur à 100 %, il y a un abondement du fonds de roulement, quand il est inférieur (comme en 2023), il y a un prélèvement sur le fonds de roulement.

Évolution de la section de fonctionnement des communes © La Banque Postale



Source : balances comptables DGFIP, budgets principaux des communes.

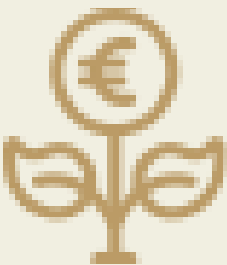
2.

Les tendances budgétaires 2024 pour la Ville de Talmont-Saint-Hilaire



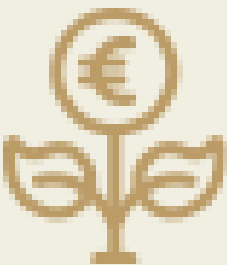
2.1 Des recettes de fonctionnement robustes

Des recettes de fonctionnement plutôt dynamiques



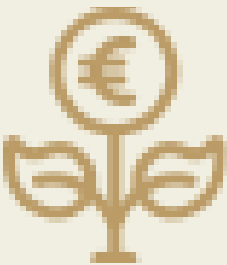
- Après une nette progression en 2023 à +10 %, **les recettes réelles de fonctionnement devraient progresser en 2024, mais plus modérément (+4,66 %)**. Le dynamisme attendu des produits du domaine (recettes tarifaires des services à la population et des services culturels), ne devrait pas compenser totalement la perte de la Dotation Nationale de Péréquation. En revanche, les cessions sont attendues en hausse.

Des recettes de gestion qui progressent plus modestement



- Si l'on exclut les recettes exceptionnelles, les recettes de gestion, qui concernent le cycle d'exploitation de la commune, sont attendues en légère hausse en 2024 à 2,65 %. **Cela reste modeste, au regard de l'inflation des charges à assumer.**

La neutralisation des modifications de périmètre

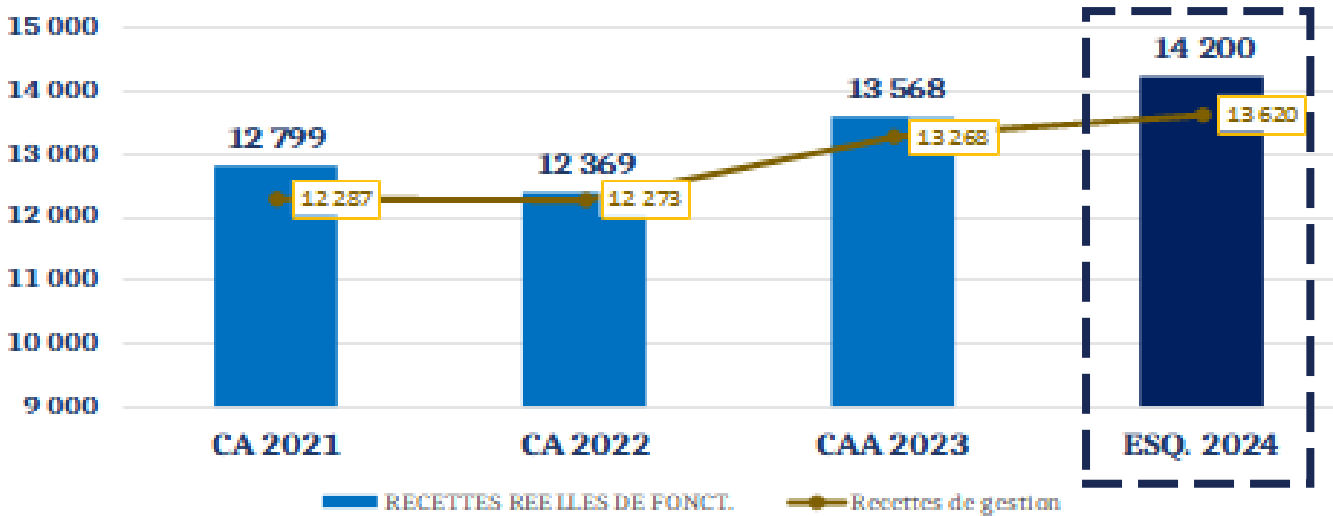


- La mutualisation des services avec Vendée Grand Littoral va se traduire par des compensations de charges et de produits. Ainsi, pour prendre en considération les transferts de personnel, dans le cadre de la création des services communs actée en 2023 (DG, DRH, DSI), l'attribution de compensation est diminuée en proportion des charges transférées. **Ainsi, à périmètre constant, les recettes de fonctionnement progressent en réalité de 6 % (+4 % pour les recettes de gestion).**

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

EN K€	CA 2021	CA 2022	CAA 2023	ESQ. 2024	EVO CAA23 / ESQ24
013 - Atténuations de charges	172	129	100	100	0,00%
70 - Produits des services, du domaine...	1 401	1 635	1 819	1 893	4,07%
73 - Impôts et taxes	8 293	8 490	9 475	9 861	4,07%
74 - Dotations et participations	2 289	1 887	1 721	1 610	-6,45%
75 - Autres produits de gestion courante	132	132	153	156	1,96%
Sout total recettes de gestion	12 287	12 273	13 268	13 620	2,65%
Evolution des recettes de gestion	13%	0%	8%	3%	
76 - Produits financiers	0	0	0	0	#DIV/0!
77 - Produits exceptionnels	512	96	300	580	93,33%
RECETTES REELLES DE FONCT.	12 799	12 369	13 568	14 200	4,66%
Evolution en %	9%	-3%	10%	5%	

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT en K€



2.1.1 Une fiscalité directe toujours dynamique

Des bases fiscales de nouveau attendues en progression



- Après une revalorisation des bases de 7,1 % en 2023, **elles devraient de nouveau augmenter d’au moins 5,5% en 2024**, compte tenu de l’IPCH. Précisons toutefois que ce mode de calcul est défini par l’État, l’autorité territoriale n’ayant aucun levier sur ce point. A cela, s’ajoute une progression physique des bases, attendues à 1,5 %. Au global, c’est donc une hausse de 7 % des bases qui est attendues pour 2024.

L’instauration de la majoration de la THRS

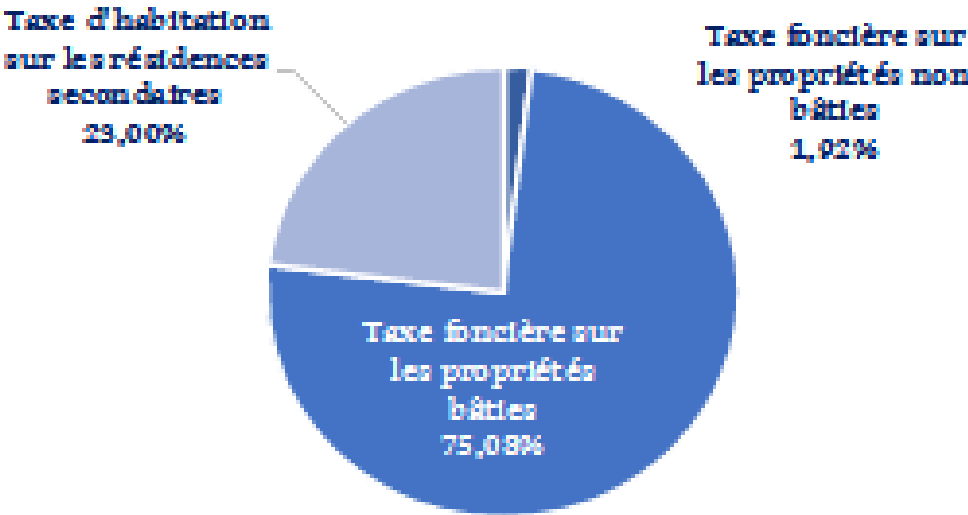


- En parfaite adéquation avec la politique conduite sur le territoire, qui vise à trouver un juste équilibre entre le développement touristique de la commune, la présence d’une population à l’année afin de faire vivre l’ensemble du tissu économique et associatif local, et le souhait d’attirer de jeunes ménages sur le territoire de la commune, **l’année 2024 sera marquée par l’instauration de la majoration de la taxe d’habitation sur les résidences secondaires, au taux de 15 %.**

LE PRODUIT DE LA FISCALITE DIRECTE

	CA 2021	CA 2022	CAA 2023	ESQ. 2024	EVO CAA23 / ESQ 24
Taxe d'habitation	1 048	1 090	1 417	1 502	6,00%
Taux de TH	19,12%	19,12%	23,20%	23,20%	0,00%
Majoration THRS	0	0	0	225	NC
Taux majoration THRS	néant	néant	néant	15,00%	NC
Taxe foncière propriétés bâties	3 401	3 632	4 801	5 137	6,99%
Taux TFPB	28,09%	28,09%	34,09%	34,09%	0,00%
Taxe foncière propriétés non bâties	109	112	144	144	0,00%
Taux TFPNB	22,85%	22,85%	27,73%	27,73%	0,00%
Effet coefficient correcteur	368	415	451	481	6,65%
Taxe d'habitation sur les logements vacants	0	0	10	0	-100,00%
Lissage et rôles complémentaires	56	43	25	20	-20,00%
CONTRIBUTIONS DIRECTES	4 982	5 292	6 848	7 509	9,65%

REPARTITION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES
(esquisse 2024)



2.1.2 Une DGF de nouveau attendue en recul

Une DGF qui repose désormais exclusivement sur la dotation forfaitaire

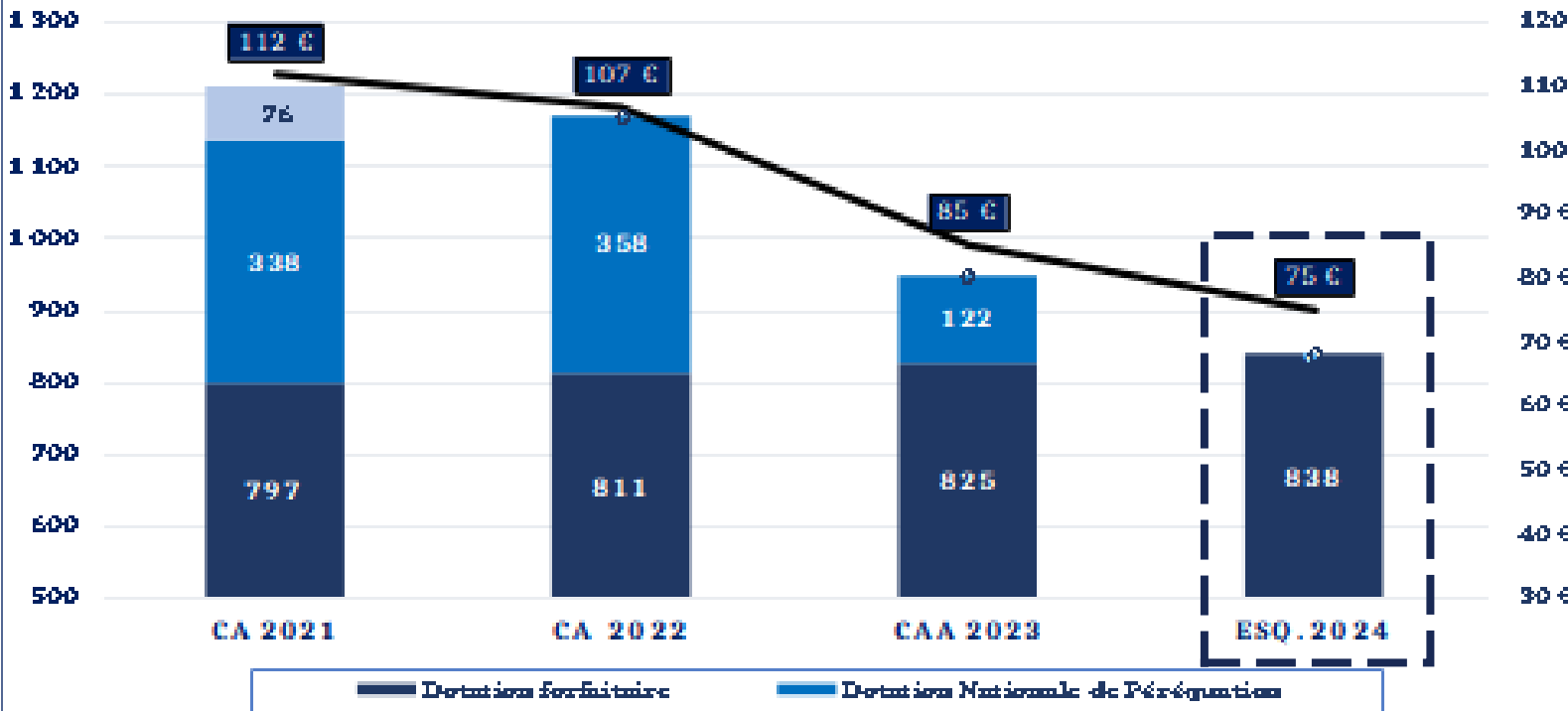
- **La DGF est attendue en recul de 12 % en 2024.** Elle l'était déjà en 2023 à hauteur de 19 %. La perte de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP), parce que la ville applique une pression fiscale très mesurée en comparaison avec des communes similaires, fait chuter le produit de 358 k€ entre 2022 et 2024. Soulignons que, déjà en 2021, la ville était sortie de l'éligibilité à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).
- La DGF prévisionnelle 2024 correspond désormais à 75 € par habitant contre 112 € en 2021, soit une diminution de 33 %. **Ainsi, quand en 2021 la DGF finançait 14 % des dépenses de fonctionnement, elle n'en financera plus que 7 % en 2024.**
- Rappelons que, historiquement, la DGF sert au financement des compétences transférées par le législateur et vise à couvrir les charges exercées par les collectivités territoriales (entretien de la voirie communale, service à la population...). Or, le gel de l'enveloppe de la dotation forfaitaire en 2024, dans un contexte inflationniste, **revient à priver la commune d'un produit supplémentaire de 48 k€.**



LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

en k€	CA 2021	CA 2022	CAA 2023	ESQ. 2024	EVO CAA23 / ESQ 24
Dotation forfaitaire	797	811	825	838	6%
Dotation Nationale de Péréquation	338	358	122	0	23%
Dotation de solidarité urbaine	76	0	0	0	-45%
DGF	1 211	1 169	947	838	4%
Evolution en %	1%	-3%	-19%	-12%	

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT - EN K€



2.1.3 Une fiscalité indirecte avec des composants hétérogènes

Une taxe additionnelle aux droits de mutation qui subit la contraction du secteur immobilier



- Face au renchérissement des coûts de construction et compte tenu de la hausse des taux d'intérêts, on assiste à une diminution des mutations immobilières sur la commune. Cette tendance, observée en 2023, devrait même s'accroître en 2024. Ainsi, par prudence, nous anticipons une recettes globale de 600 k€ en 2024 après 1,1 M€ en 2022 et même 1,3 M€ en 2021.

Une taxe de séjour qui prend de l'épaisseur

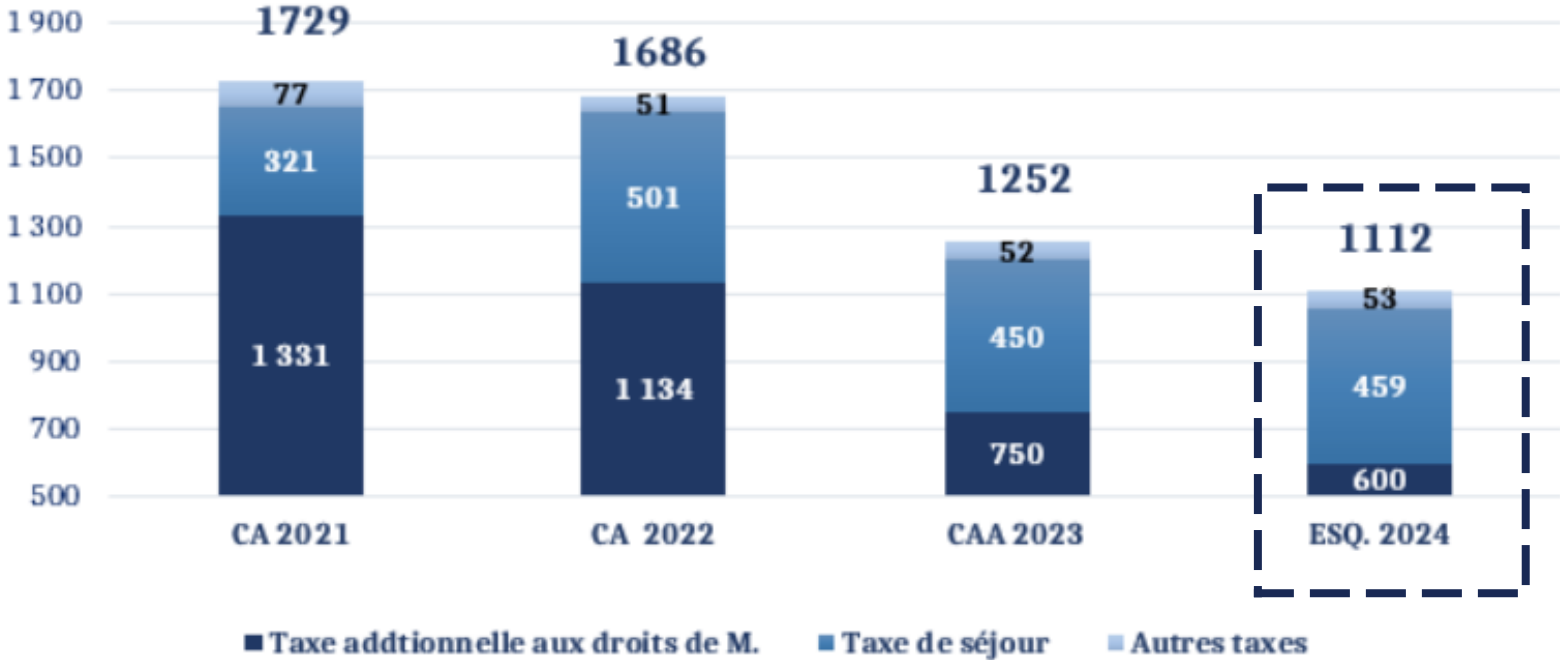


- La dimension touristique qu'a pris la commune, grâce aux aménagements réalisés (avenue de la plage) et à la politique culturelle déployée en cours de saison estivale (concerts d'été, feux d'artifice, festivités du château...), se ressent dans les recettes de la taxe de séjour. Ainsi, alors qu'elles n'étaient que de 321 k€ en 2021, elle se rapproche désormais de 500 k€. L'année 2022, avec 501 k€, fait office d'exception, qui, après neutralisation des corrections techniques, est plutôt évaluée à 440 k€. La poursuite du travail de contrôle, au travers le déploiement d'un numéro d'enregistrement, va permettre à l'avenir d'optimiser cet outil fiscal.

LE PRODUIT DE LA FISCALITE INDIRECTE

en k€	CA 2021	CA 2022	CAA 2023	ESQ. 2024	EVO CAA23 / ESQ 24
Taxe de séjour	321	501	450	459	2%
Taxe additionnelle aux droits de M.	1 331	1 134	750	600	-20%
Autres taxes	77	51	52	53	2%
Fiscalité indirecte	1 729	1 686	1 252	1 112	-11%
Evolution en %	43%	-2%	-26%	-11%	

LA FISCALITE INDIRECTE (k€)



2.1.4 Une fiscalité reversée qui tend à diminuer

Une attribution de compensation impactée par le projet de mutualisation



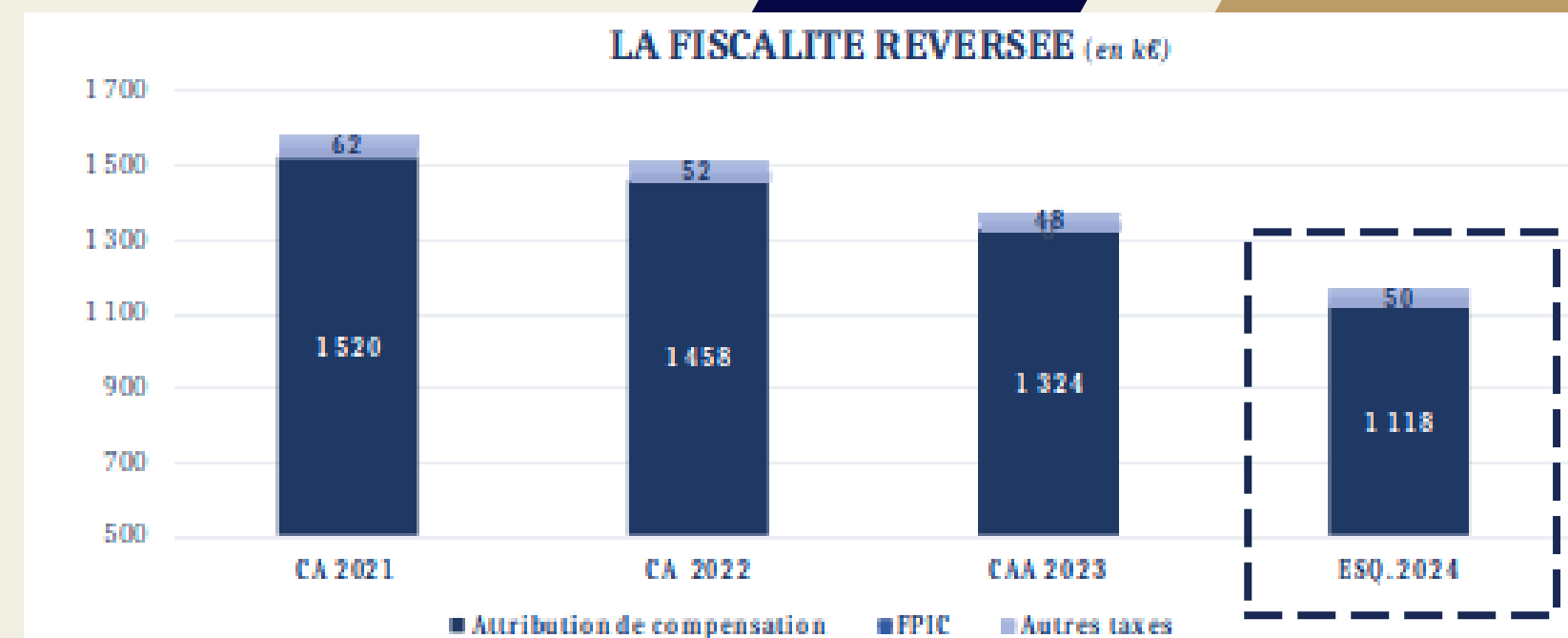
- Afin d'optimiser les dotations reçues sur le territoire de Vendée Grand Littoral au travers le coefficient d'intégration fiscal, **les services mutualisés** mis à la charge de l'EPCI (DSI, DG, DRH) **font l'objet d'une diminution de l'attribution de compensation, par équivalence de charges**. Le projet de mutualisation qui a démarré en 2023 impact, de ce fait, à la baisse l'attribution de compensation reçue en 2024 (-16 %).



Une stabilisation des autres taxes

- Le produit des jeux hippiques, que perçoit la commune, tend à se maintenir par rapport aux années précédentes et **devrait osciller autour de 50 k€ en 2024**.

en k€	CA 2021	CA 2022	CAA 2023	ESQ. 2024	EVO CAA23 / ESO 24
Attribution de compensation	1 520	1 458	1 324	1 118	-16%
FPIC	0	0	0	0	#DIV/0!
Autres taxes	62	52	48	50	4%
Fiscalité reversée	1 582	1 510	1 372	1 168	-15%
Evolution en %	2%	-5%	-9%	-15%	



2.1.5 Des produits du service et du domaine en nette accélération

Des recettes des services sociaux et périscolaires qui poursuivent leur progression

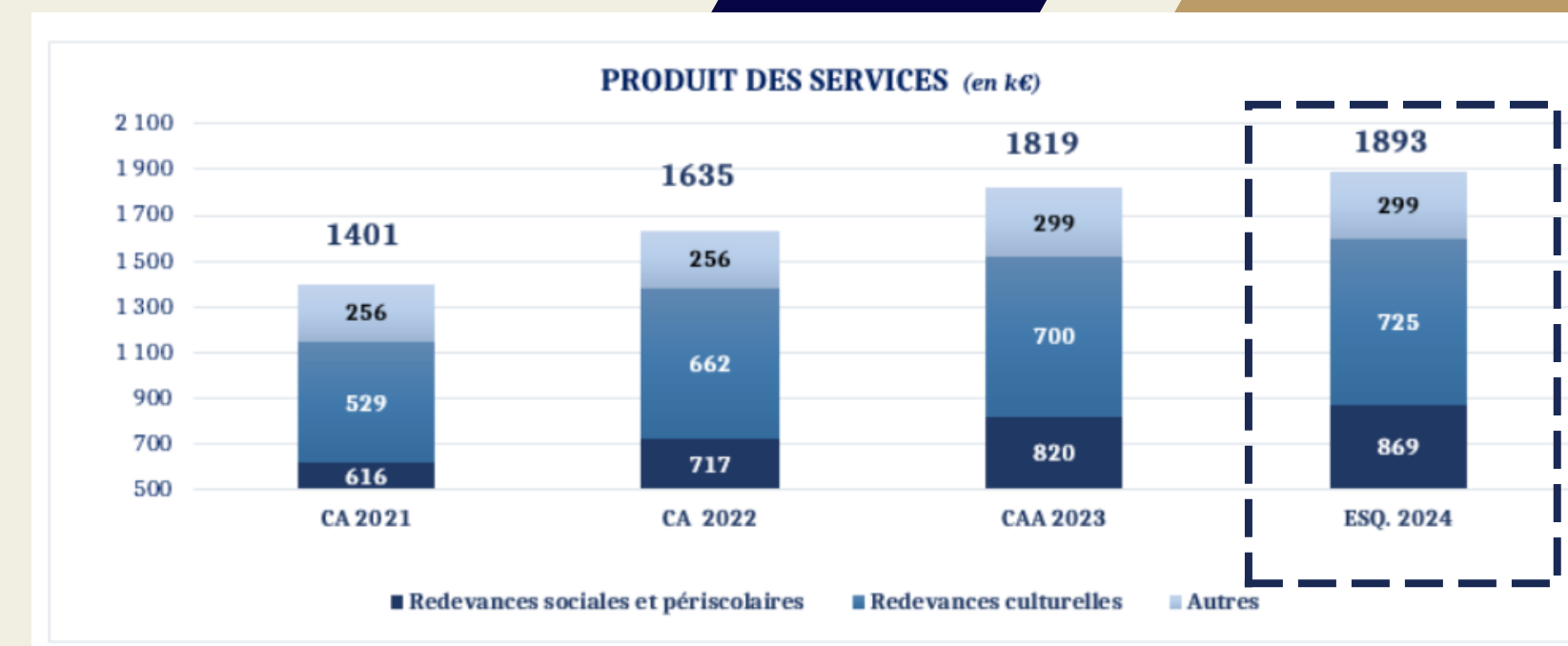
- Les services proposés par la ville en matière d'accueil de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et ceux relatifs au périscolaire continuent à connaître une progression de leurs effectifs. **Les recettes, qui sont estimées à 869 k€ en 2024, progressent de 40 % en l'espace de trois ans**, le tout, en proposant une grille tarifaire modulée au regard de l'inflation uniquement. Cela démontre, d'une part, la qualité des activités proposées et le savoir-faire des agents en charge de l'animation de ces services et d'autre part, qu'il existe une réelle nécessité de prise en charge des jeunes Talmonçais sur notre territoire. **Ainsi, cela vient conforter les investissements programmés dans le cadre du « plan école ».**

La conduite d'une politique culturelle génératrice de revenus importants

- Le développement des animations culturelles sur la commune, au travers notamment le château Talmont, continue de produire des revenus supplémentaires d'année en année. **Ainsi, en 2024, ce sont 725 k€ qui sont espérés contre 529 k€ en 2021.**

Au global, les produits des services et du domaine devraient progresser de 35 % en trois ans.

LES PROUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE					
en k€	CA 2021	CA 2022	CAA 2023	ESQ. 2024	EVO CAA23 / ESO 24
Redevances sociales et périscolaires	616	717	820	869	6%
Redevances culturelles	529	662	700	725	4%
Vente de terrain (transfert zone éco.)	0	0	0	0	#DIV/0!
Autres	256	256	299	299	0%
PRODUITS DES SERVICES	1 401	1 635	1 819	1 893	4%
Evolution en %	69%	17%	11%	4%	





2.2 Une inflation qui se répercute sur les charges de fonctionnement

Des dépenses de gestion soumises à la pression inflationniste

- Le **contexte inflationniste** que l’on connaît depuis 2021, et qui se poursuit, s’est propagé dans l’ensemble de l’économie nationale. Il **affecte considérablement le budget des collectivités et tout particulièrement celui des communes**. La Ville de Talmont-Saint-Hilaire n’y échappe pas, et connaît désormais depuis 3 ans une augmentation des dépenses de gestion supérieure à 10 %. L’année 2024 devrait observer un ralentissement dans cette progression, sans toutefois revenir au niveau d’avant 2020.

Des éléments exceptionnels à prendre en considération

- L’année 2024 sera la deuxième année à connaître une provision au titre des comptes épargne temps des agents de la commune, évaluée à 30 k€.
- Une indemnité d’éviction d’un bail commercial doit être anticipée à hauteur de 115 k€, ce qui justifie notamment l’évolution conséquente du chapitre 65 « autres charges de gestion ».

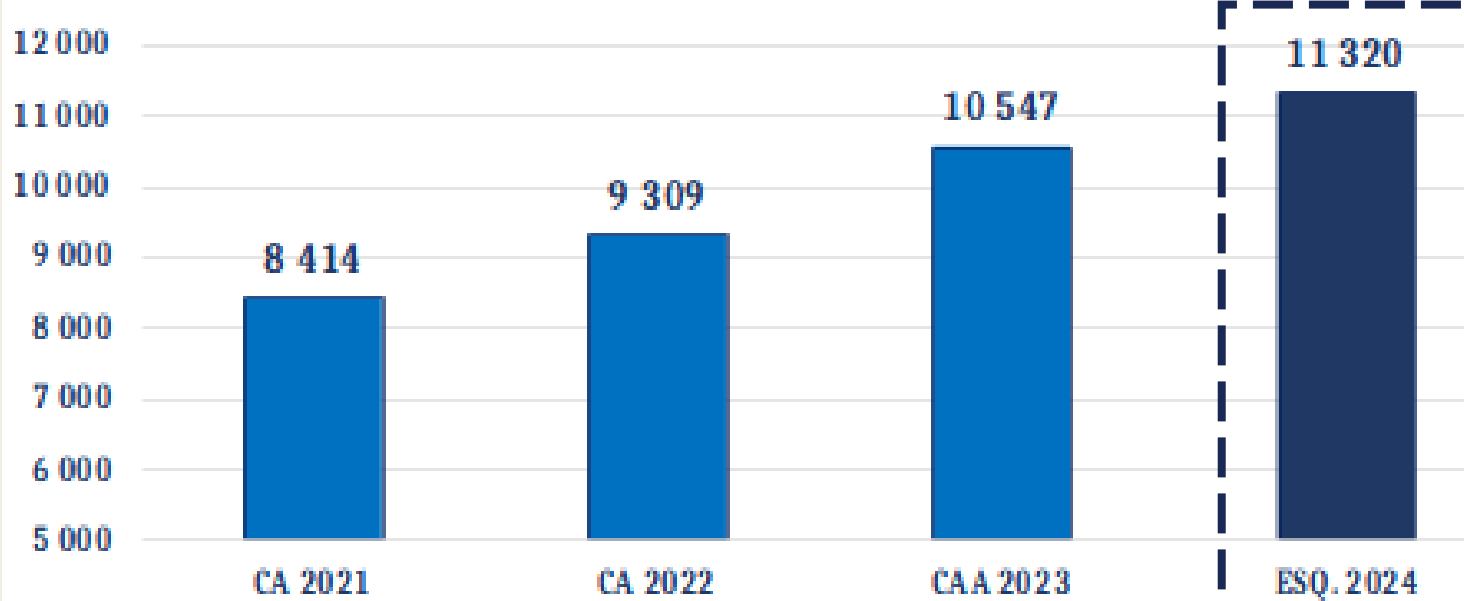
Des dépenses de fonctionnement à un niveau malgré tout raisonnable

- Au regard de la population DGF de la commune, la **ville envisage de consacrer 1 004 € par habitant au fonctionnement de la commune en 2024** (950 € en 2023). En 2022, la moyenne des communes du littoral maritime de plus de 10 000 habitant s’établissait à 1 097 €. Compte tenu de l’inflation, on peut penser que chiffre sera plus proche de 1 200 € en 2024, ce **qui positionne la collectivité dans une fourchette basse et démontre sa bonne gestion**.

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNMENT

Montant en k€	CA 2021	CA 2022	CAA 2023	ESQ. 2024	EVO CAA23 / ESQ 24
011 - Charges à caractère général	2 432	2 876	3 450	3 700	7%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 354	4 803	5 300	5 600	6%
014 - Atténuations de produits	627	628	627	627	0%
65 - Autres charges de gestion courante	651	708	786	898	14%
Sout total dépenses de gestion	8 064	9 015	10 163	10 825	7%
Evolution des dépenses de gestion	11%	12%	13%	7%	
66 - Charges financières	309	293	354	465	31%
67 - Charges exceptionnelles	41	1	0	0	#DIV/0!
68 - Dotations aux provisions	0	0	30	30	0%
DEPENSES REELLES DE F.	8 414	9 309	10 547	11 320	7%
Evolution en %	1%	11%	13%	7%	

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -
OPERATIONS REELLES - (en k€)





2.2.1 Des charges de personnel qui s'adaptent au territoire

Une nécessaire adaptation des ressources à la taille de la collectivité

- Au cours de l'année 2021, un audit organisationnel a été conduit au sein des services de la commune afin de **se doter de moyens nouveaux pour répondre aux enjeux du territoire**. Cela s'est traduit par la création de nouveaux postes, affectant aussi bien les directions opérationnelles (services techniques, enfance-jeunesse, police municipale), que les directions ressources (finances, ressources humaines). **Ces créations ont cependant été échelonnées sur les exercices 2022 et 2023 et auront donc un impact, en année pleine, à partir de 2024.**

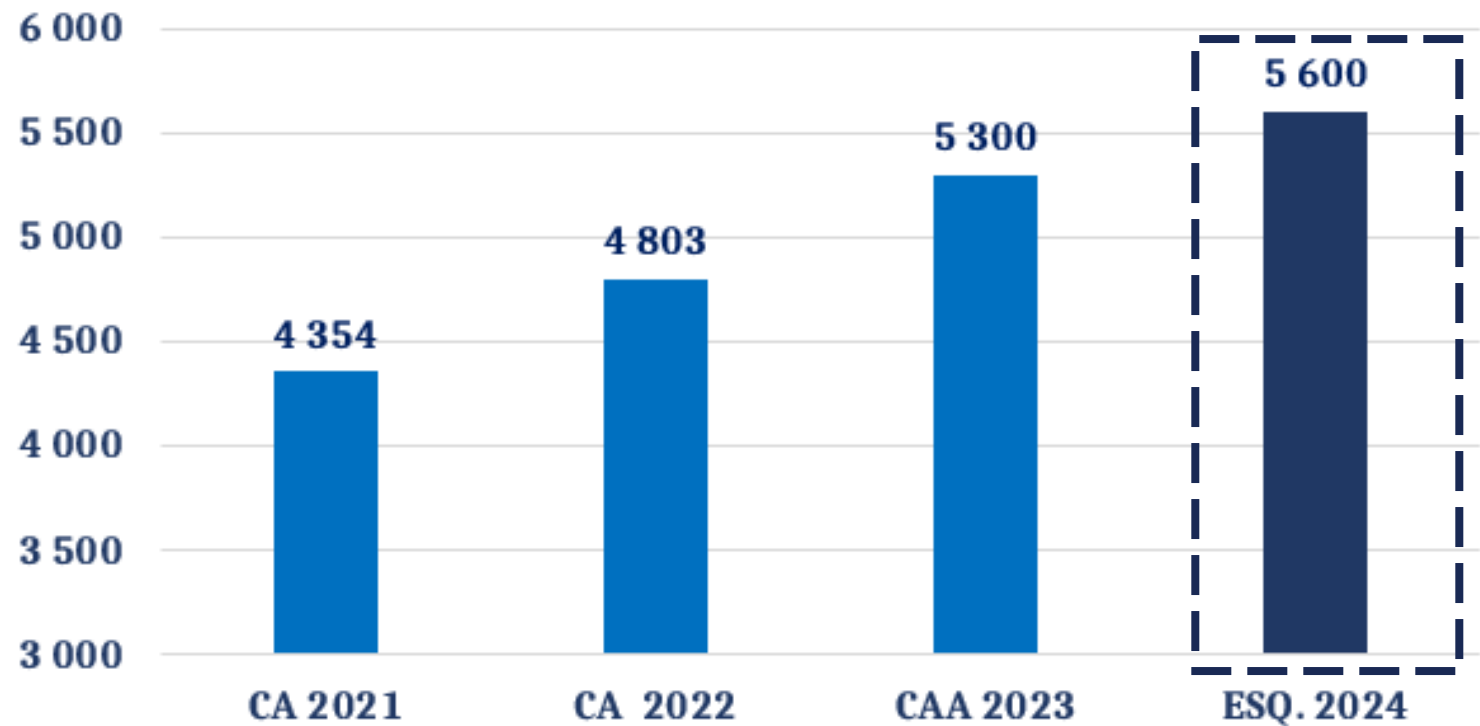
Des mesures en faveur du pouvoir d'achats des agents qui s'imposent à la collectivité

- Pour préserver le pouvoir d'achats des agents de la fonction publique, l'État a mis en place plusieurs mesures depuis 2022, à savoir :
 - Augmentation du point d'indice de 3,5 % en juillet 2022 puis de 1,5 % en juillet 2023 (200 k€ pour 2024) ;
 - Refonte des débuts de grilles des agents de catégorie B pour réduire leur « tassement » ;
 - Augmentation des 1er indices de rémunération des agents de catégorie C en lien avec l'augmentation du SMIC (40 k€).

LES CHARGES DE PERSONNEL

	CA 2021	CA 2022	CAA 2023	ESQ. 2024
Personnel titulaire	2 131	2 319	2 650	NC
Personnel non titulaire	372	511	650	NC
Autres personnels (apprentis, contrats aidés...)	83	32	28	NC
Assurances statutaires	135	133	130	NC
Charges patronales et divers	1 633	1 808	1 842	NC
CHARGES DE PERSONNEL	4 354	4 803	5 300	5 600
Evolution en %	6,72%	10,31%	10,35%	5,66%

EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL (en k€)





2.2.1 Des charges de personnel qui s'adaptent au territoire

Une année 2024 qui sera marquée par la concrétisation du projet de mutualisation

- Les opportunités de l'année 2023, et notamment la livraison du siège communautaire, **ont permis de lancer une démarche de mutualisation entre les services de la ville et ceux de Vendée Grand Littoral** tendant vers un organigramme des services en commun. En cours d'année, le service système d'information, la direction générale et la direction des ressources ont été transformés en services « communs ».
- La création des services communs se faisant généralement sous l'égide de l'EPCI, les agents de la ville font l'objet d'une mutation, dans le respect de leurs acquis sociaux, vers Vendée Grand Littoral. **Aussi, un retraitement des charges, pour pouvoir obtenir une comparaison dans le temps, est nécessaire.**
- **Les mutualisations qui pourraient être mises en place au cours de l'année 2024 donneront lieu à un ajustement du budget, sans toutefois bouleverser son équilibre**, la diminution des charges donnant lieu en contre partie à une diminution des ressources (attribution de compensation).

De nouvelles mesures à absorber

- Le budget consacré au personnel est évalué à 5,6 M€ en 2024, soit en hausse de 5 %. **Toutefois, en neutralisant les effets des services mutualisés en 2023, la progression serait de 10 %.** Cette augmentation s'explique par :
 - Le dégel de point d'indice en juillet 2023 qui sera porté en année pleine en 2024 (40 k€) ;
 - La revalorisation de 5 pts majorés (25 € bruts) de toutes les grilles à compter du 01 janvier 2024 (42 k€) ;
 - L'augmentation d'un point de la cotisation à la CNRACL (35 k€) ;
 - La création d'un poste supplémentaire à la police municipale ;
 - L'intégration en année pleine des postes créés en cours d'année 2023.

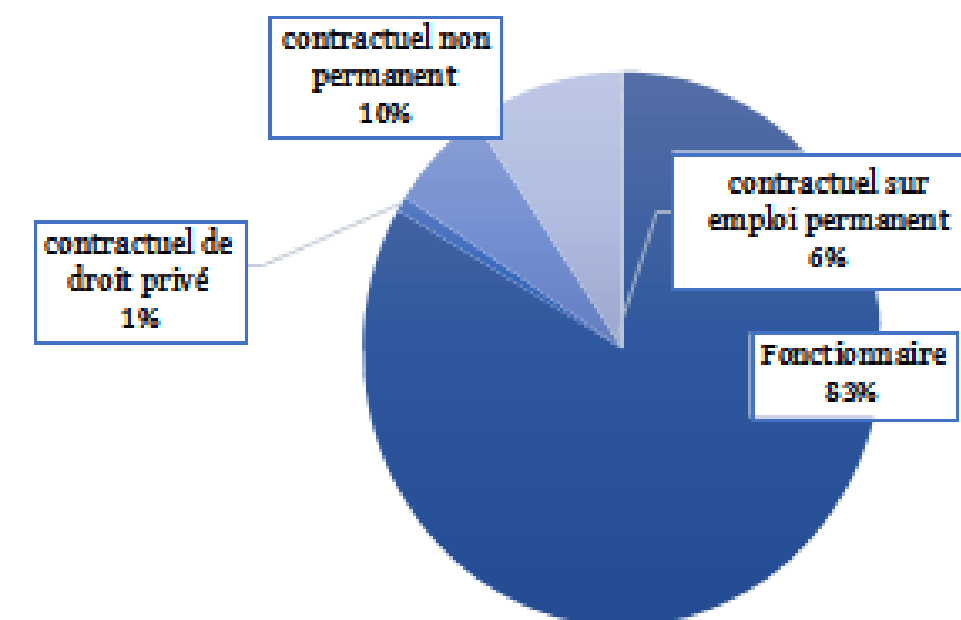


2.2.1 Des charges de personnel qui s'adaptent au territoire

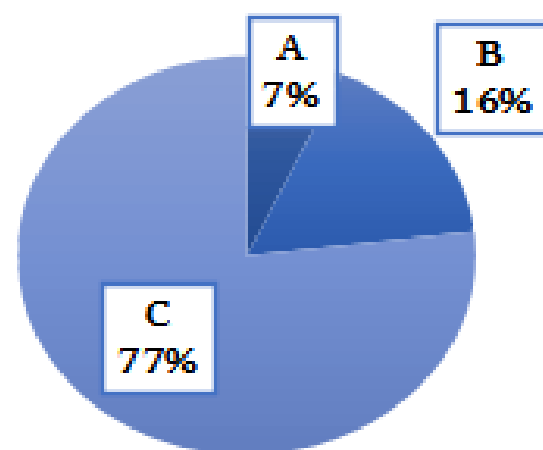
Principales données issues du rapport social unique 2023

- On assiste à un nombre croissant de contractuels dans nos effectifs, le nombre de fonctionnaires sous statut passant de 89 % à 83 % entre 2022 et 2023.
- Le nombre de femmes dans les effectifs est en augmentation, passant proportionnellement à 68 % en 2023 contre 63 % en 2022. 37,5 % des postes de direction sont occupés par des femmes. Le CODIR est quand à lui composé de 50% de femmes.
- La répartition des effectifs par catégorie reste en revanche similaire, celle-ci étant plutôt conforme à ce que l'on constate au niveau national dans la Fonction Publique Territoriale.

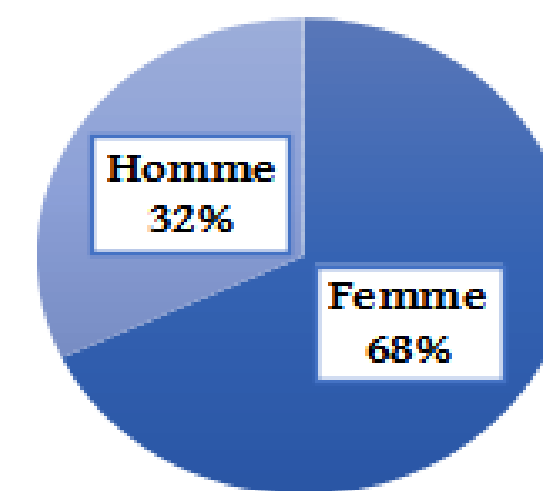
REPARTITION DES EFFECTIFS PAR TYPE D'EMPLOI



REPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATEGORIE



REPARTITION DES EFFECTIFS PAR GENRE





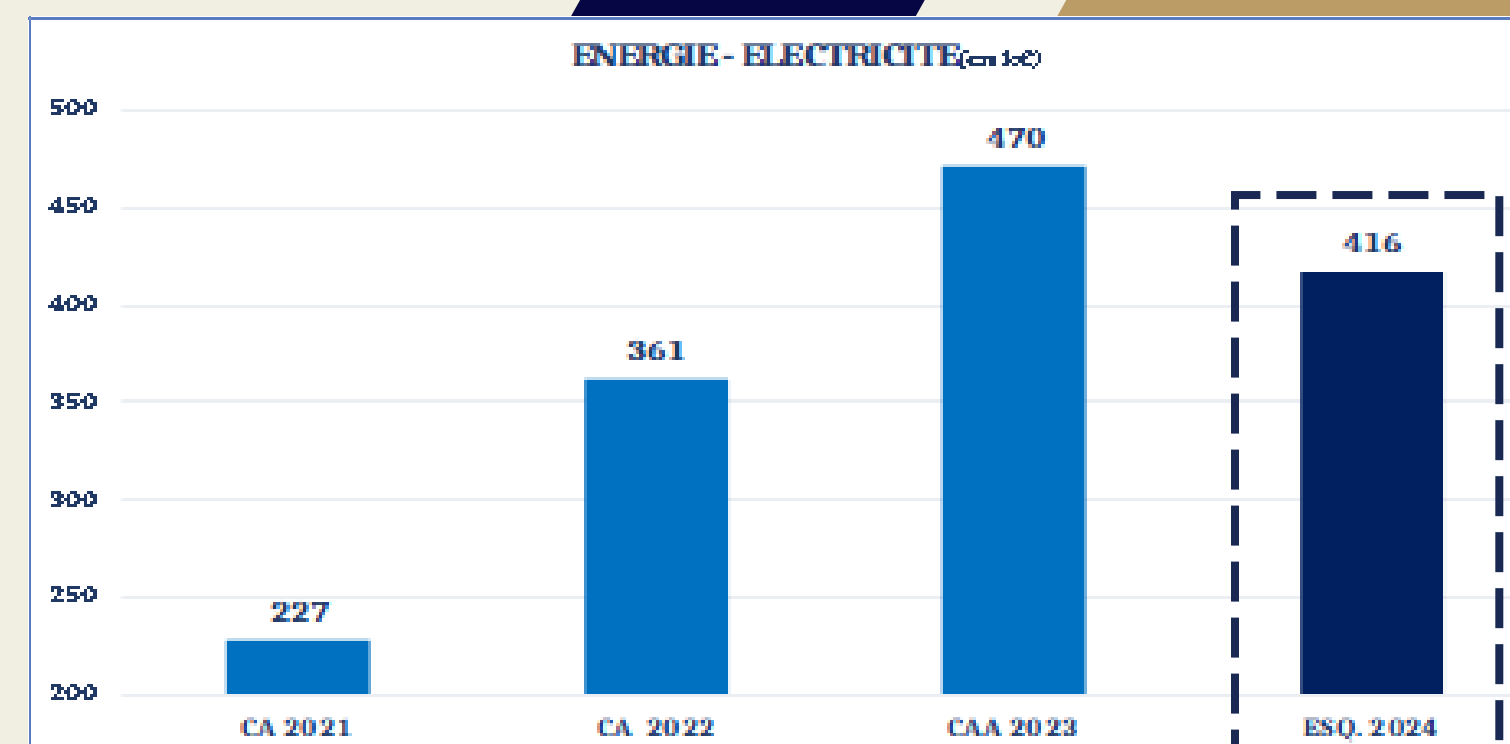
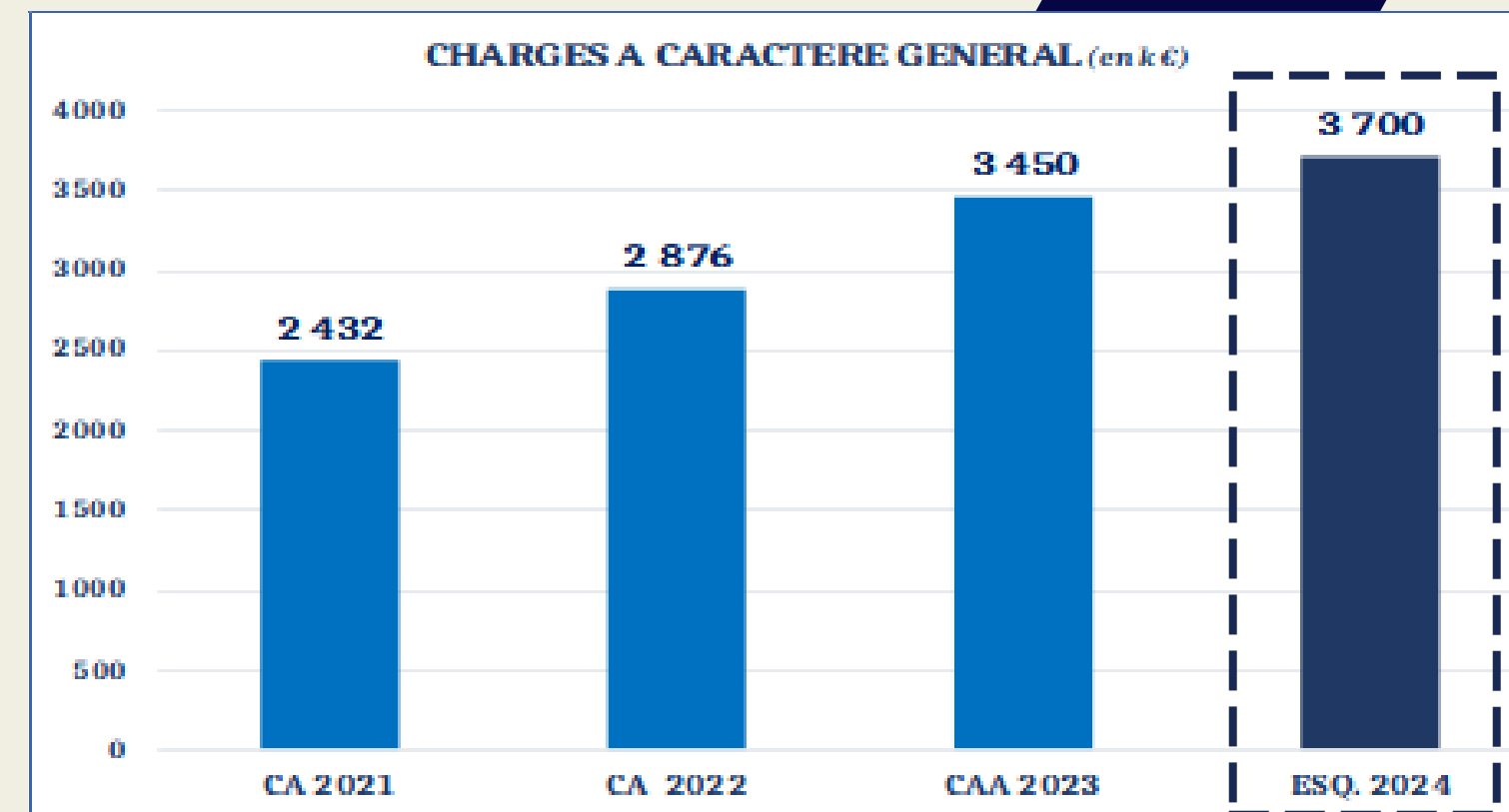
2.2.2 Des charges à caractère général à contenir

Un contexte défavorable à la maîtrise des charges...

- La crise énergétique déclenchée en 2022, suite à la reprise économique post-covid, à la guerre en Ukraine et aux incertitudes sur le parc nucléaire Français, a eu un effet dévastateur sur le budget de la commune. Ainsi, malgré les efforts réalisés, **le budget énergie-électricité est passé de 227 k€ en 2021 à 470 k€ en 2023.**
- L'envolée des prix de l'alimentation, avec un pic atteint en avril 2023 à 15% sur 12 mois glissant, pèse lourdement dans les charges de la ville, ce budget passant de 206 k€ en 2021 à 292 k€ en 2023.
- **Un territoire en croissance** : l'évolution démographique de la commune se traduit par l'apparition de nouvelles charges auxquelles nous devons répondre. C'est ainsi plus d'espaces-verts à entretenir, plus d'enfants à accueillir dans nos structures, plus d'espaces publics à éclairer.

... mais qui tend à s'améliorer

- Le recul de l'inflation annoncé pour 2024 devrait permettre à la ville de maîtriser à l'avenir l'évolution des achats généraux. Ainsi, à titre d'exemple, **le budget consacré à l'énergie est attendu en baisse de 15 % compte tenu du nouveau contrat pour la période 2024-2026** et du développement de l'autoconsommation. Certaines charges restent cependant volatiles, ce qui est le cas des assurances multirisques dont le budget sera multiplié par 2 en 2024.





2.2.2 Des charges à caractère général à contenir

Le souhait de maintenir un niveau de service de qualité

- Malgré des vents contraires, la ville n’a pas souhaité renoncer **au maintien et au développement des services à apporter aux Talmondaïs**. Les bâtiments publics sont restés ouverts, des ajustements dans leur gestion ont toutefois été réalisés pour contenir les consommations énergétiques. Les sorties et les transports scolaires ont été poursuivis malgré l’envolé du prix du carburant. L’entretien des espaces-publics de la commune s’est poursuivi et **le cadre de vie à été préservé**.

Capitaliser sur l’attractivité de Talmont-Saint-Hilaire

- La situation géographique ainsi que le patrimoine culturel et historique de Talmont-Saint-Hilaire sont nos atouts. On constate régulièrement la mise en avant de la ville dans divers reportages régionaux ou nationaux. La ville entend «capitaliser» sur ses forces. **C’est dans cet esprit que s’étoffe depuis quelques années une politique culturelle et événementielle**, qui nécessitent de nouveaux moyens financiers, mais qui reflètent parfaitement la nouvelle dimension qu’a pris la commune. **La poursuite de la fête médiévale, la réalisation d’un festival, la mise en avant d’artistes au travers des expositions ou encore le marché de Noël qui s’étoffe d’année en année en sont les exemples**.

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL						
en k€	CA 2021	CA 2022	CAA 2023	ESQ. 2024	Ecart en valeur CA21-ESQ24	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 432	2 876	3 450	3 700	1 268	
Evolution en %	32,25%	18,26%	19,96%	7,25%	52,14%	
POSTES DE DEPENSES "INFLATIONNISTES"	887	1 217	1 606	1 700	813	92%
Energie - électricité	227	361	470	416	189	83%
Denrées alimentaires	206	241	292	310	104	50%
Entretien de la voirie	228	297	301	313	85	37%
Assurances multirisques	34	46	55	105	71	209%
Versement à des organismes de formation	10	18	28	30	20	200%
Frais d'actes et de contentieux	11	21	26	25	14	127%
Frais de transports (scolaire, navette estivale ...)	49	58	86	90	41	84%
Frais de nettoyage des locaux (externalisation)	42	76	92	95	53	126%
Mise en service nouveaux équipements	0	0	0	50	50	
Développement culturel et événementiel	80	99	256	266	186	233%



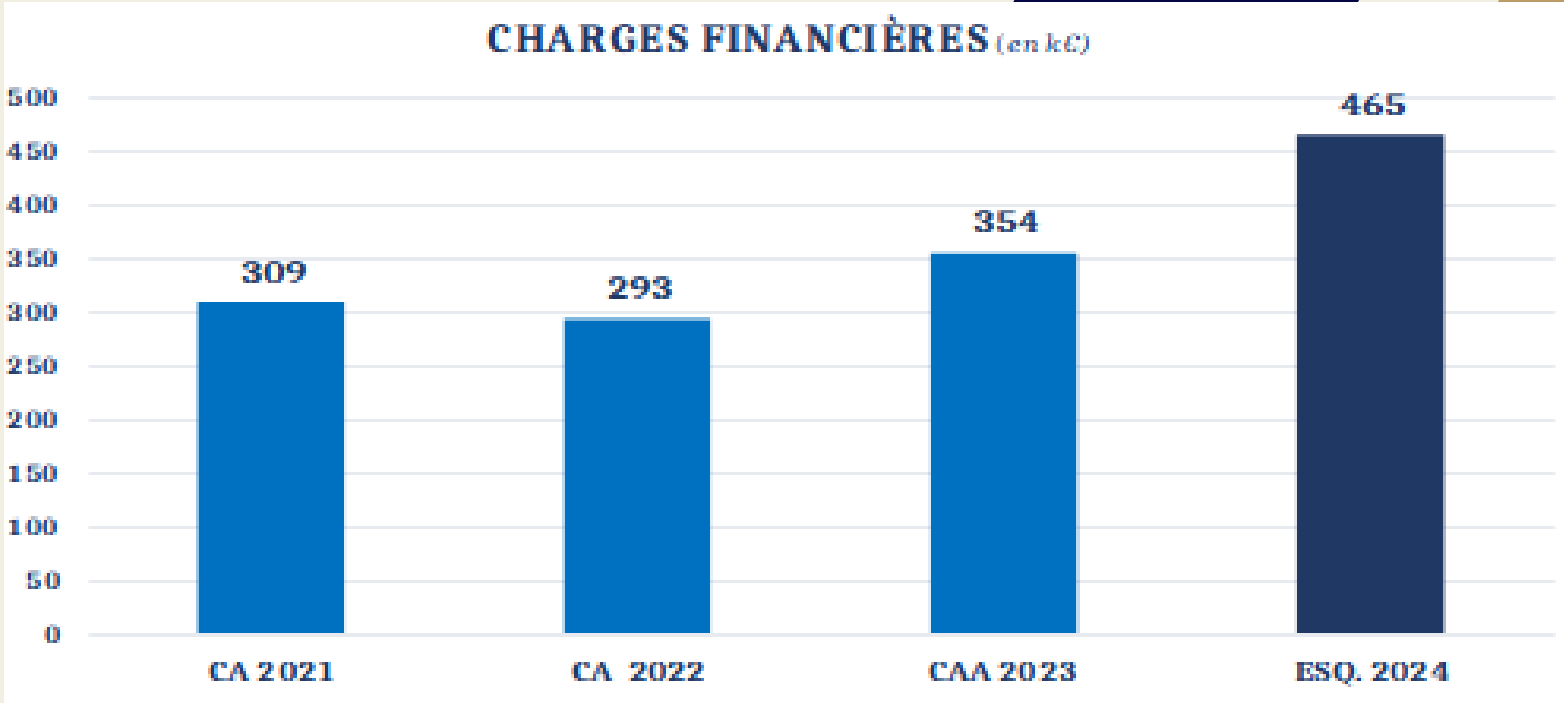
2.2.3 Une courbe qui s'inverse pour les charges financières

Un coût du service de la dette qui augmente

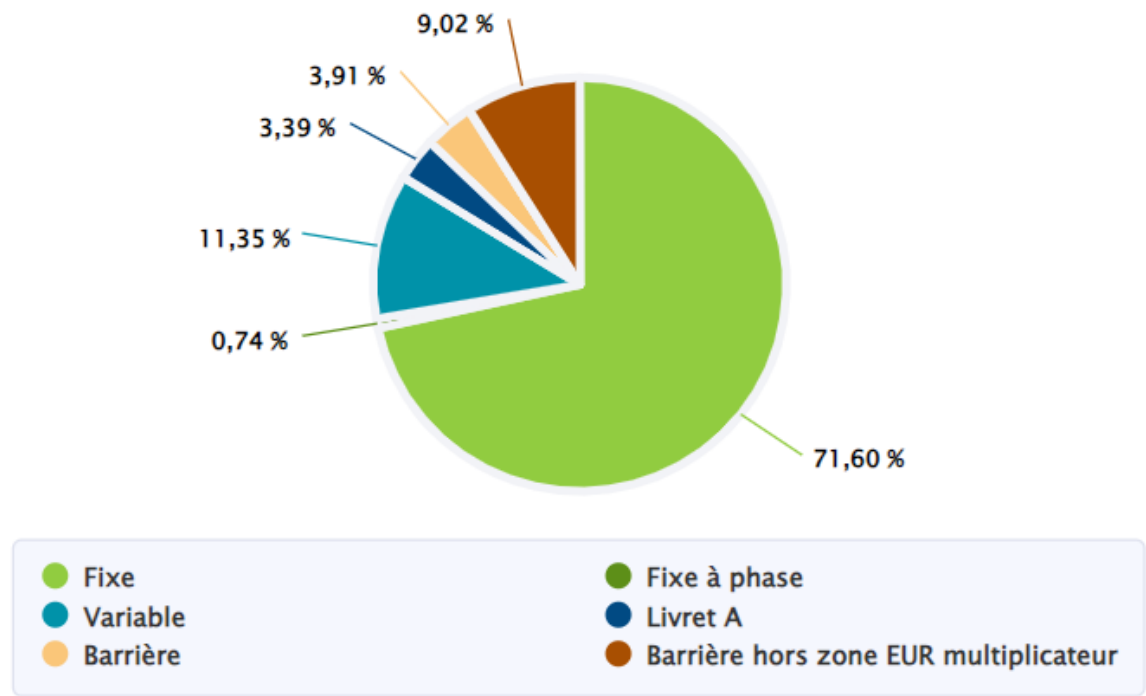
- Depuis près de 10 ans, les collectivités locales ont pu profiter d'un contexte de taux « bas » avec des taux fixes proches de 1 % et des indexes de taux variables parfois négatifs. Pour contrer l'inflation, les **banques centrales**, et notamment la BCE, **ont progressivement augmenté, depuis 18 mois, leurs taux directeurs.**
- Ainsi, alors qu'avant 2021, la ville pouvait espérer limiter ses frais financiers à 250 k€ pour un prêt de 2 M€, elle devra désormais déboursier plus de 1 M€ pour un prêt identique, soit, **pour un prêt de 20 ans, une charge financière supplémentaire de 37 k€ par an.**

Une dette faiblement exposée aux soubresauts des marchés financiers

- Avec plus de 70 % de l'encours de dette indexé à taux fixe, **la ville maîtrise globalement le risque par rapport aux marchés financiers.**
- L'exposition au Livret A, qui a connu une progression de son taux depuis 18 mois, est également limitée (3,39 %).
- Moins de 10 % de l'encours est exposé à un risque plus important au regard de la charte de Gissler (emprunt à barrière hors zone euros)



Dette par type de risque





2.3 Une épargne à consolider pour garantir l'autofinancement du plan pluriannuel d'investissements

Une épargne qui s'effrite sous l'effet d'évènements conjoncturels

- L'inflation subit par la commune a de facto entraînée un effet « ciseaux » entre la courbe des dépenses et celle des recettes. A cela, s'ajoute la perte de la DNP en totalité sur l'exercice 2024 et des dépenses exceptionnelles (provisions, indemnités d'évictions...). Ainsi, après un pic à près de 3 M€ pour l'épargne nette en 2021, elle est attendue à un peu moins de 1,2 M€ en 2024.

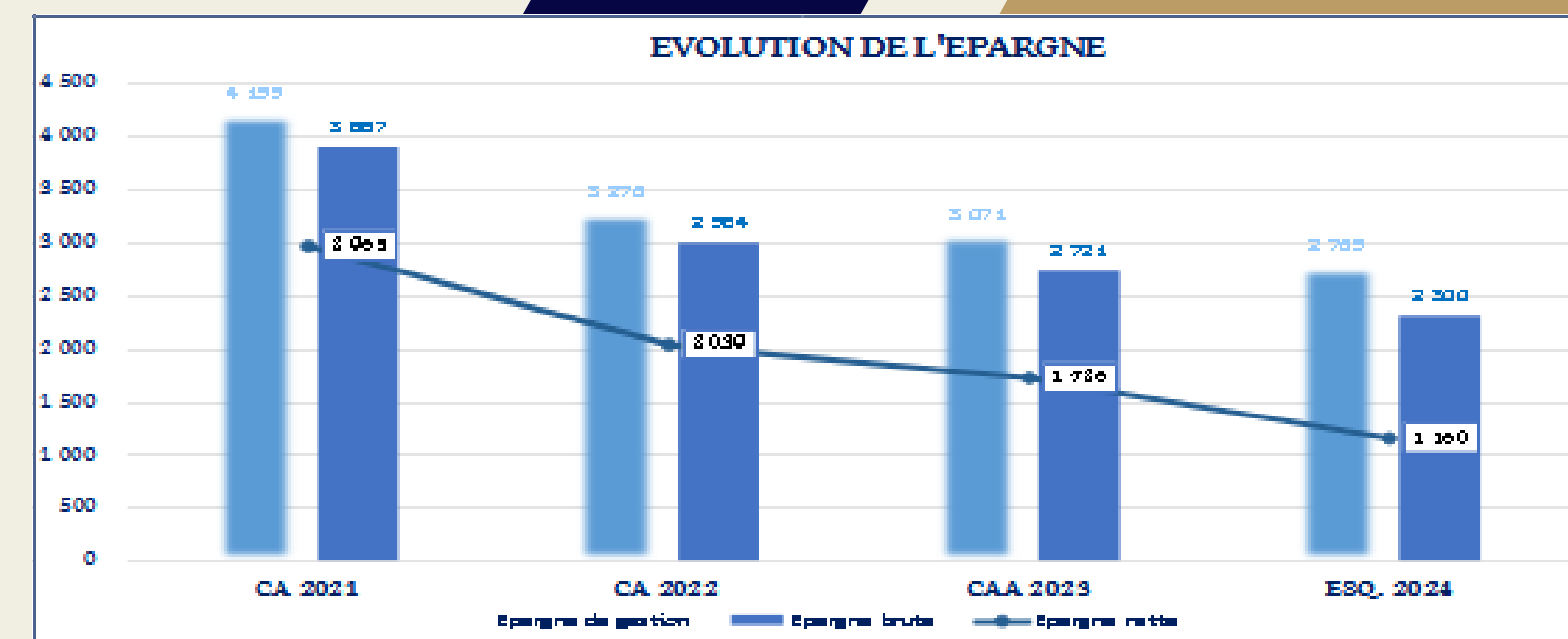
Une épargne malgré tout présente

- L'épargne de gestion, qui constitue la marge dont dispose la collectivité sur son exploitation avant remboursement de l'annuité de la dette est attendue à **plus de 3 M€ pour 2023 et à 2,8 M€ en 2024**. C'est ce niveau d'épargne qui va conditionner la capacité de la commune à lever de la dette pour poursuivre ses investissements.

Un taux d'épargne nette dans la norme

- A 8,5 %, le taux d'épargne nette de la ville est satisfaisant et s'établit dans la norme au regard de celui des communes comparables qui est affiché à 9 % (rapport de l'observatoire des finances locales 2023).

EN K€	CA 2021	CA 2022	CAA 2023	ESQ. 2024
Résultat sur opérations réelles (A)	4 385	3 060	3 021	2 880
Intérêts de la dette (B)	312	292	350	465
Cessions d'actifs ('C)	498	76	300	580
Epargne de gestion (A+B-C) ('D)	4 199	3 276	3 071	2 765
Taux d'épargne de gestion	34,14%	26,65%	23,15%	20,30%
Epargne brute (D-B) (E)	3 887	2 984	2 721	2 300
Taux d'épargne brute	31,60%	24,27%	20,51%	16,89%
Capital de la dette (F)	922	945	995	1 140
Epargne nette (G-F)	2 965	2 039	1 726	1 160
Taux d'épargne nette	24,10%	16,59%	13,01%	8,52%

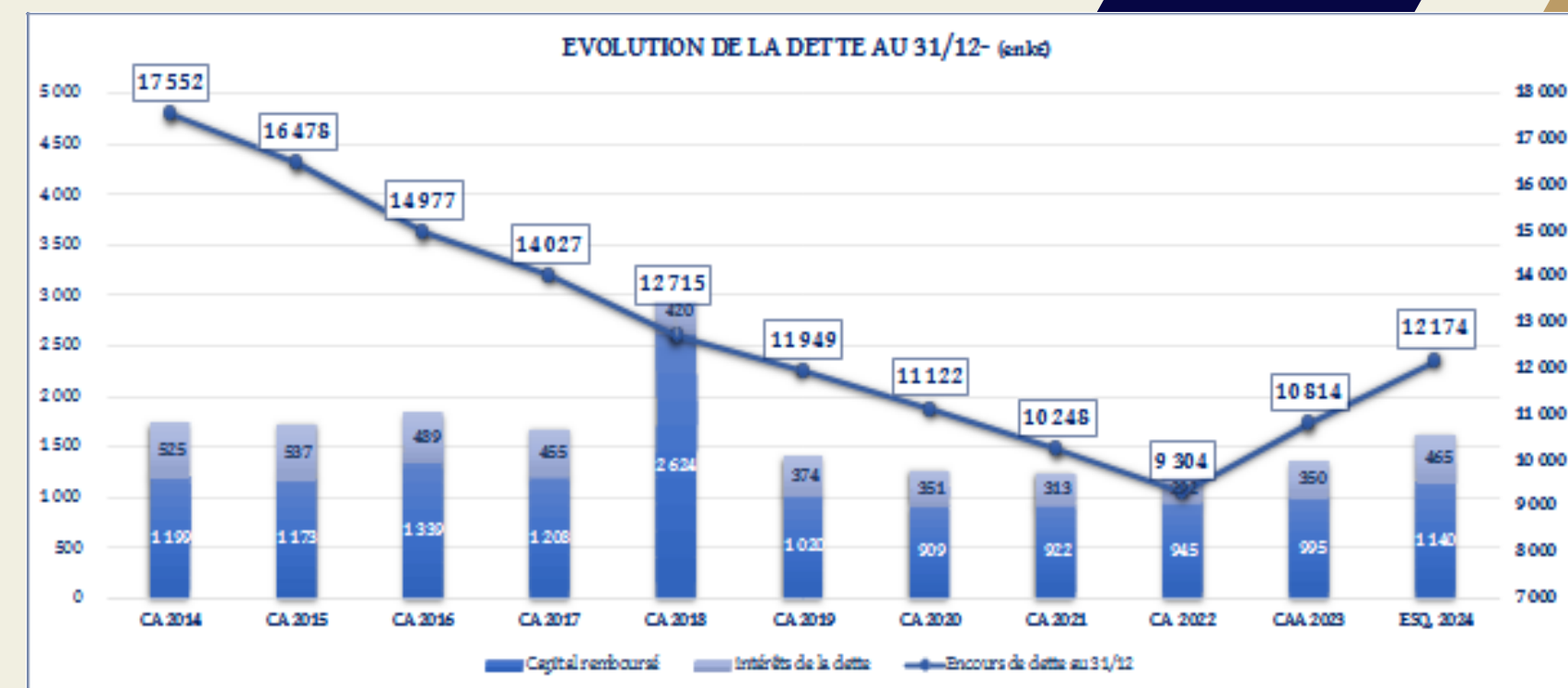




2.4 La dette, un levier pour investir

Des marges de manœuvre dégagées

- Avec une réduction de plus de 46 % de la dette de la commune entre 2014 et 2022 passant de 17,5 M€ à 9,3 M€, la ville dispose désormais de nouvelles marges de manœuvre pour financer les investissements structurants du plan pluriannuel d'investissements.
- A la fin de l'exercice 2024, la dette est projetée à un peu plus de 12 M€, soit légèrement au dessus de 1 000 € par habitants.



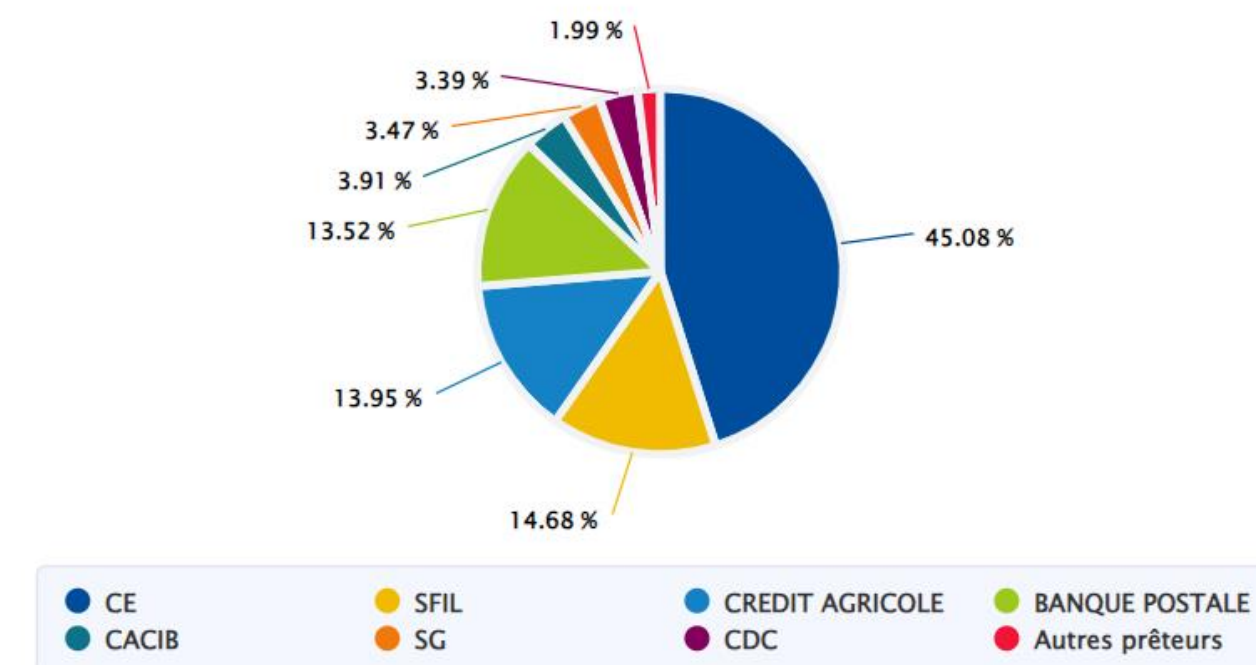
Des partenaires financiers diversifiés

- Le stock de dette de la ville est logé dans plusieurs organismes bancaires. 45 % est ainsi détenu par la Caisse d'Épargne, 14 % par le Crédit Agricole et 13,5 % par la Banque Postale.

Autres données

- Taux moyen : 3,67 %
- Durée de vie résiduelle : 11 ans
- Nombre de lignes d'emprunts : 27

Répartition par prêteur



3.

Les grandes orientations budgétaires 2024



3.1 Une montée en puissance de l'investissement

Un niveau d'investissement inédit au service des Talmondaïs

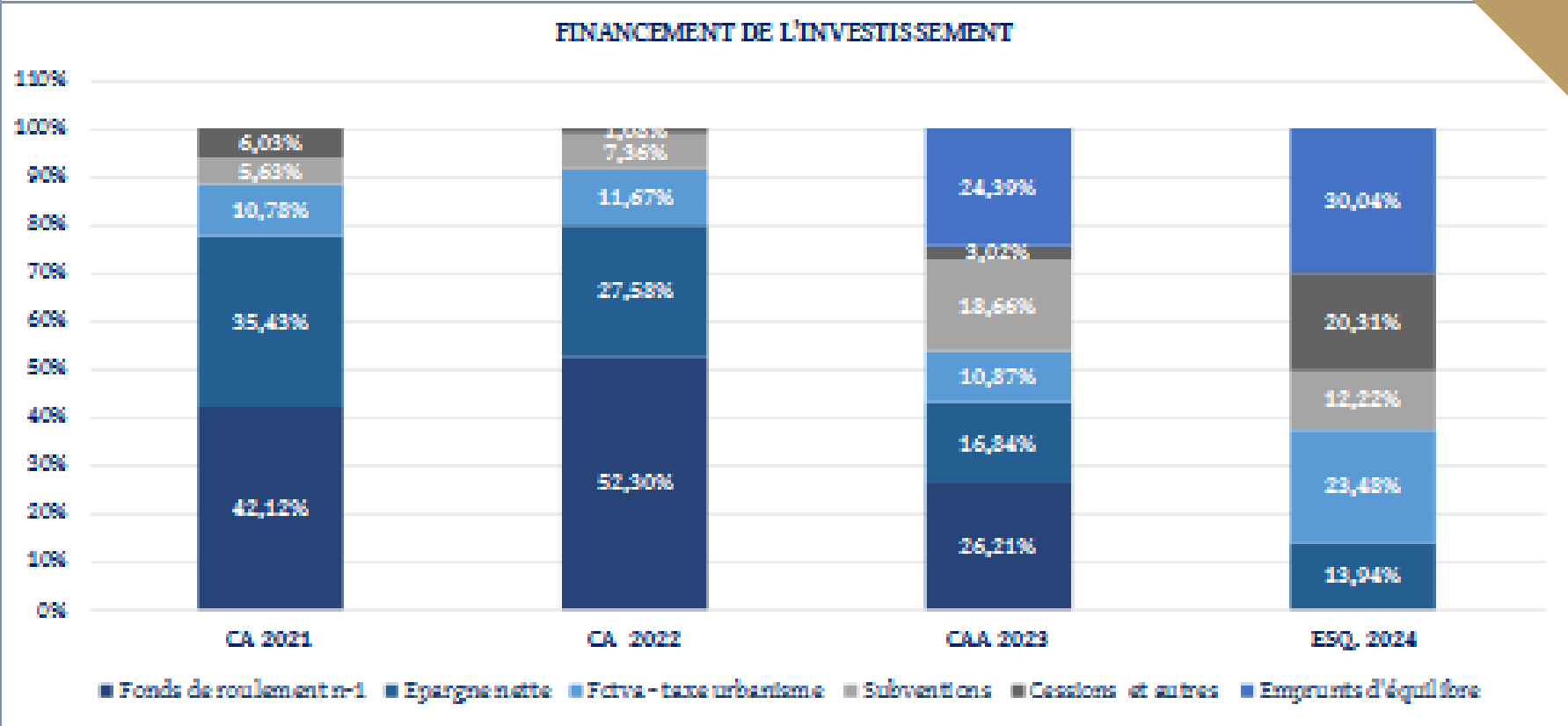
- Après deux années où 4,5 M€ ont été investis annuellement, ce qui constitue déjà un montant important au regard des exercices précédents, **l'année 2023 marque le démarrage des opérations structurantes avec plus de 10 M€ d'investissements programmés**. L'année 2024 devrait garder cette dynamique avec 8 M€ projetés.

Une répartition du financement de l'investissement équilibré

- Les investissements du début de mandat **ont pu être financés par un fonds de roulement conséquent**, supérieur à 3,8 M€ en 2022, **ce qui a permis de réduire fortement l'endettement**.
- L'emprunt d'équilibre reste mesuré, en 2023 et 2024, avec une proportion au financement des investissements limitée à 30 %**.
- La diminution de l'épargne nette au fil des années se répercute en revanche dans la part du financement des investissements, passant de 35 % en 2021 à 14 % en 2024.

	CA 2021	CA 2022	CAA 2023	ESQ. 2024
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 400	5 651	11 491	9 241
Dépenses d'équipement	4 473	4 700	10 491	8 096
Remboursement de la dette	922	945	995	1 140
Autres	5	6	5	5

	CA 2021	CA 2022	CAA 2023	ESQ. 2024
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 446	1 411	5 537	6 581
fctva	423	340	614	1 554
taxe d'aménagement	479	523	500	400
Subventions d'équipement	471	544	1 913	1 017
Emprunts et dettes particulières	66	0	0	0
Emprunt d'équilibre			2 500	2 500
Autres	7	4	10	1 110



3.2 Réussir l'école de demain

La poursuite des travaux de l'école Emilien Charrier

- Avec le développement démographique du secteur de Bourgenay, la conservation d'une école dans ce secteur est apparue nécessaire. Pour cela, dans le cadre de son plan école, la municipalité a décidé de lancer la réhabilitation et l'extension de l'école Emilien Charrier. Les travaux, démarrés en octobre 2023, vont se poursuivre en 2024 avec une ouverture programmée au second semestre. **Une attention particulière sera portée à l'amélioration énergétique du bâtiment.**
- **L'opération nécessite une enveloppe financière de 1,7 M€, donc 1,3 M€ au titre de l'exercice 2024.** En parallèle, la ville a obtenu 550 k€ de subventions, provenant de l'État (DETR, Fonds Verts), du Conseil Départemental et du Sydev.



L'ouverture de l'extension de la salle de restauration des Oyats

- Pour faire face à la croissance des effectifs constatés sur le temps du mercredi et des vacances scolaires au centre des Oyats, **l'agrandissement de la salle restauration est devenue une priorité.** Le 4ème trimestre 2023 sera marquée par le lancement des travaux, pour une livraison prévue à la fin du 2ème trimestre 2024.
- **Le coût de l'opération est estimé à 387 k€.** Pour son financement, la ville a obtenu une subvention de la Caisse d'Allocation Familiale de 179 k€, ainsi que 23 k€ du Conseil Départemental.

3.2 Réussir l'école de demain

Un nouveau groupe scolaire au Payré qui se dessine

- Projet phare du mandat, le réaménagement du groupe scolaire situé sur le site du Payré se poursuivra en 2024. Ainsi, après avoir retenu le cabinet de maîtrise d'œuvre en 2023 par concours, **l'année 2024 va permettre au projet d'entrer dans sa phase de conception avancée**. L'appel d'offres sera lancé au cours du 2ème semestre 2024 avec **un démarrage des travaux début 2025**.
- **Avec une enveloppe financière approchant 10 M€, la ville se donne les moyens pour « accueillir plus et accueillir mieux »**. Ainsi, l'école maternelle sera reconstruite et dotée d'une classe supplémentaire. Le restaurant scolaire sera lui aussi reconstruit pour adapter la dimension de la salle de restauration aux effectifs du site. Le modulaire qui permet aujourd'hui de réaliser l'accueil périscolaire sera remplacé par un nouveau bâtiment plus fonctionnel. L'école élémentaire, enfin, fera l'objet d'une extension avec trois classes supplémentaires. Un rafraîchissement des classes existantes est également prévu.
- 320 k€ de crédits de paiement sont programmés pour 2024.

Une nouvelle cuisine centrale en réflexion

- Le périmètre du site du Payré n'étant pas suffisant, **la création d'une cuisine centrale sur le territoire est en réflexion**. Des échanges avec des communes de Vendée Grand Littoral sont en cours pour concevoir un équipement mutualisé. **25 k€ de crédits sont programmés en 2024 pour étudier la faisabilité du projet et définir le programme**.



3.3 Rebâtir nos infrastructures sportives



Une amélioration fonctionnelle et énergétique de la salle omnisports des Minées

- Équipement sportif construit en 1971, la salle de sports des Minées a fait l'objet d'une réhabilitation au cours de l'année 2023. **Les différentes associations sportives auront désormais à leur disposition un outil flambant neuf**, équipé notamment d'un nouveau sol sportif.
- **Ce sont près de 1,1 M€ qui sont investis** par la commune dans cette salle de sports, subventionnés à hauteur de 475 k€ par le Conseil Départemental, L'État, l'Europe, le Sydev et enfin la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral.

La fin de l'extension de la Salle Omnisports des Ribandeaux

- D'une surface projetée d'environ 2 500 m², **cette extension intégrera un espace omnisports**, offrant une utilisation mutualisée des activités sportives (basket, handball...), et un mur d'escalade pouvant aussi diversifier les pratiques. Cet équipement sera à disposition des collégiens et des associations sportives de la Commune. Il s'agit de répondre à la demande croissante des associations, dont les effectifs évoluent rapidement, par un élargissement des créneaux d'utilisation des équipements sportifs.
- Ce projet, majeur pour la collectivité, mobilise une autorisation de programme de 4,6 M€ **dont 350 k€ de crédits au titre de l'exercice 2024**. Un peu plus de 700 k€ de subventions ont été obtenus pour le financement de cette salle (Etat, Conseil Départemental).



3.4 Aménager les espaces publics autour du collège



13 avril 2023 : Une date historique

- Jeudi 13 avril 2023, nous avons inauguré, avec le Département de la Vendée, le début des travaux du futur collège de Talmont-Saint-Hilaire avec la pose symbolique de la première pierre. Le démarrage de ce chantier, c'est l'aboutissement concret de plusieurs années de mobilisation collective et de synergies rencontrées entre les familles et les acteurs politiques locaux. Ce complexe éducatif innovant vient parfaitement compléter l'offre sportive et culturelle qui dynamise l'attractivité de la commune.
- L'ouverture de l'établissement est prévue pour la rentrée 2025. Il s'agit d'un bâtiment « nouvelle génération » avec une empreinte carbone raisonnée grâce à l'installation d'équipements et de matériaux durables.

L'aménagement du site des Ribandeaux

- Au cours de l'année 2023, la ville a lancé une étude portant sur le site des Ribandeaux, en vue de dimensionner le stationnement autour du collège et de réfléchir aux flux de circulation. Ainsi, un schéma de déplacement autour du collège permettant le partage de la voie entre les véhicules particuliers et les transports collectifs a été élaboré. De plus, un aménagement cyclable et piéton sera créé pour favoriser les mobilités douces autour du site. Les places de stationnement, enfin, seront créés par la commune aux abords du collège et des salles de sports des Ribandeaux.
- Le démarrage des travaux est prévu pour le 2ème semestre 2024. L'enveloppe budgétaire est aujourd'hui fixée à 1,6M€ TTC dont 800 k€ au titre de l'exercice 2024. Une participation financière du Conseil Départemental est attendue.

3.5 Veiller à la préservation de notre patrimoine historique

Le lancement des travaux de la Salorge au village de la Guittière

- En lien avec le projet d'inscription de l'estuaire du Payré en « Grand Site de France », la Commune souhaite reconfigurer la Salorge située au niveau du village de la Guittière. Également utilisée par certaines associations locales, sa reconfiguration **permettra d'améliorer le confort des utilisateurs et de valoriser le patrimoine de la ville.**
- **Le budget global de l'opération est évalué à 1,1M€. Pour 2024, ce sont 500 k€ qui devraient être engagés.** Des financements sont espérés auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional.



Le démarrage des travaux de réhabilitation de l'église-Saint-Hilaire

- Durant l'année 2021, la Commune a réalisé un diagnostic sanitaire sur l'Église Saint-Hilaire. Un certain nombre de désordres ont pu être identifiés qui portent sur des éléments extérieurs et internes de l'édifice, tels que l'existence de fissures, d'effritements de pierres et d'infiltrations d'eau.
- L'année 2022 a permis de retenir une mission de maîtrise d'œuvre. Un temps espéré pour 2023, **les travaux de la première phase, qui concernent le clocher occidental et la flèche, devraient démarrer au cours de l'exercice 2024.**
- Ce projet structurant, qui va s'étaler sur plusieurs années, a pour le moment fait l'objet d'une ouverture d'autorisation de programme à hauteur de 965 k€. **Les crédits de paiement, pour 2024, sont pour le moment estimés à 386 k€.**

3.6 Valoriser les espaces du centre et les sécuriser



L'aménagement des jardins de l'hôtel de ville

- La livraison du siège communautaire, programmée pour la fin de l'année 2023, va permettre de lancer les travaux d'aménagement des jardins de l'hôtel de ville. **L'espace le long du chenal du Payré, derrière les deux équipements publics, sera repensé.** L'objectif étant d'en faire un lieu de vie agréable au travers un aménagement paysager qualitatif.
- Le budget global de l'opération est fixé à 360 k€. Une subvention au titre du Fonds Vert sera sollicitée sous l'axe « améliorer le cadre de vie ».



La requalification de l'espace de l'ancien SDIS

- Le bâtiment qui abritait l'ancien SDIS, rue nationale, a été démoli au cours de l'exercice 2023. **Un belvédère avec vue sur le château va être créé au cours de l'année 2024.** La parcelle fera également l'objet d'un aménagement paysager dans une logique de verdissement du cente-bourg.
- Le budget de l'opération est estimé à un peu de plus 50 K€.



La poursuite du déploiement de la vidéoprotection

- Après le site des Ribandeaux, le système de vidéoprotection de la ville s'étend de nouveau depuis 2023. Les parkings des Gâtines et du Payré sont des secteurs privilégiés.

3.7 Accélérer la transition énergétique

Favoriser l'autoconsommation énergétique

- Les panneaux photovoltaïques installés sur certains de nos bâtiments communaux vont être mis en service début 2024. **A la clé, ce sont plus de 20 % d'économies d'énergie qui sont espérés.** C'est bon pour le climat et c'est également bon nos finances !
- Dans le même esprit, la ville s'est rapprochée des services du Sydev pour **mener une réflexion autour de l'installation d'un réseau de chaleur.** Il serait couplé à une chaudière centrale qui produirait l'énergie nécessaire à certains équipements publics (Ehpad, groupe scolaire...).

Engager la transition de notre flotte automobile

- La ville dispose d'une flotte automobile de plus de 25 véhicules, majoritairement équipé d'un moteur thermique. Ce parc, vieillissant, **va faire l'objet d'un renouvellement en donnant la priorité, pour les véhicules légers, à un équipement électrique. 125 k€ sont programmés pour 2024.**

Repenser notre politique d'achat

- Les récentes évolutions législatives en matière d'économie circulaire (loi AGECE), et de verdissement de l'économie (loi climat et résilience) vont impacter nos techniques d'achats. C'est dans cet esprit que la ville intègre progressivement, dans ses procédures de la commande publique, des éléments en faveur de la transition écologique. **Ainsi, des clauses environnementales sont dans la plupart des cas insérées et nous testerons, dans certains de nos marchés, l'introduction de critères « verts »** dans le cadre de la sélection des offres.



3.8 Poursuivre l'entretien du patrimoine de la ville



Un programme de voirie et de réseaux reconduit

- Comme les années passés, la ville continuera de dégager une enveloppe conséquente pour assurer le gros entretien de sa voirie. **Un budget de 650 k€ y sera dédié.**
- Le déploiement de la fibre constitue une opportunité pour notre commune. De façon concomitante, nous profitons de ces travaux pour enfouir certains réseaux électriques. **La ville procédera à un nouveau effort financier à hauteur de 350 k€ en 2024.**



Une attention particulière aux bâtiments publics

- La ville a consacré ces dernières années une enveloppe comprise entre 200 et 300 k€ pour assurer le gros entretien de son patrimoine bâti. **Pour 2024, des moyens supplémentaires pourraient être dégagés pour assurer la sécurité et le confort de nos équipements.** Des projets de travaux sont étudiés au sein de la salle des Ribandeaux, du Centre Sociaux Culturel ou encore de la salle Louis Chaigne.



La fin de la 7ème tranche des travaux d'urgence du château

- L'exercice 2024 sera marqué **par la fin de 7ème tranche des travaux d'urgence au château de Talmont.** 222 k€ sont programmés. La ville bénéficie d'un taux de financement de 70 %, grâce à la Direction Régionale des Affaires Culturelles, à la Région des Pays-de-la-Loire et au Conseil Départemental de la Vendée.

3.9 Une stratégie financière à la fois ambitieuse et raisonnée

	CAA 2023	PROJ - 2024	PROJ - 2025	PROJ - 2026
DEPENSES D'EQUIPEMENT	10 491	8 096	8 070	6 000
Investissements "recurrents"*	3 764	2 500	2 500	2 500
Dont...				
Programme de voirie	650	650	650	650
Travaux urgence château	372	222	/	/
Renouvellement des véhicules en faveur de la transition éner.	110	125	92	90
Projets	6 727	5 596	5 570	3 500
Dont...				
Extension du complexe sportif es Ribandeaux	3 587	350	/	/
Réhabilitation de la salle des Minées	1 067	/	/	/
Réhabilitation école Emilien Charrier	400	1 350	/	/
Restructuration du groupe scolaire du Payré	400	320	2 750	3 000
Création d'une cuisine centrale	30	25	75	75
Réhabilitation la Salorge	73	500	570	/
Complexe culturel	15	25	125	125
Réhabilitation de l'Eglise Saint-Hilaire	47	386	250	250
Aménagement des espaces publics autour du collège	267	800	800	/
Aménagement des jardins du cœur de ville	/	360	/	/
Vidéprotection	59	/	/	/
Réhabilitation des ponts	50	450	/	/

Intégration de 1,06 M€ de restes à réaliser

Plan pluriannuel d'investissements 2023-2026

3.9 Une stratégie financière à la fois ambitieuse et raisonnée

Une trajectoire budgétaire maîtrisée

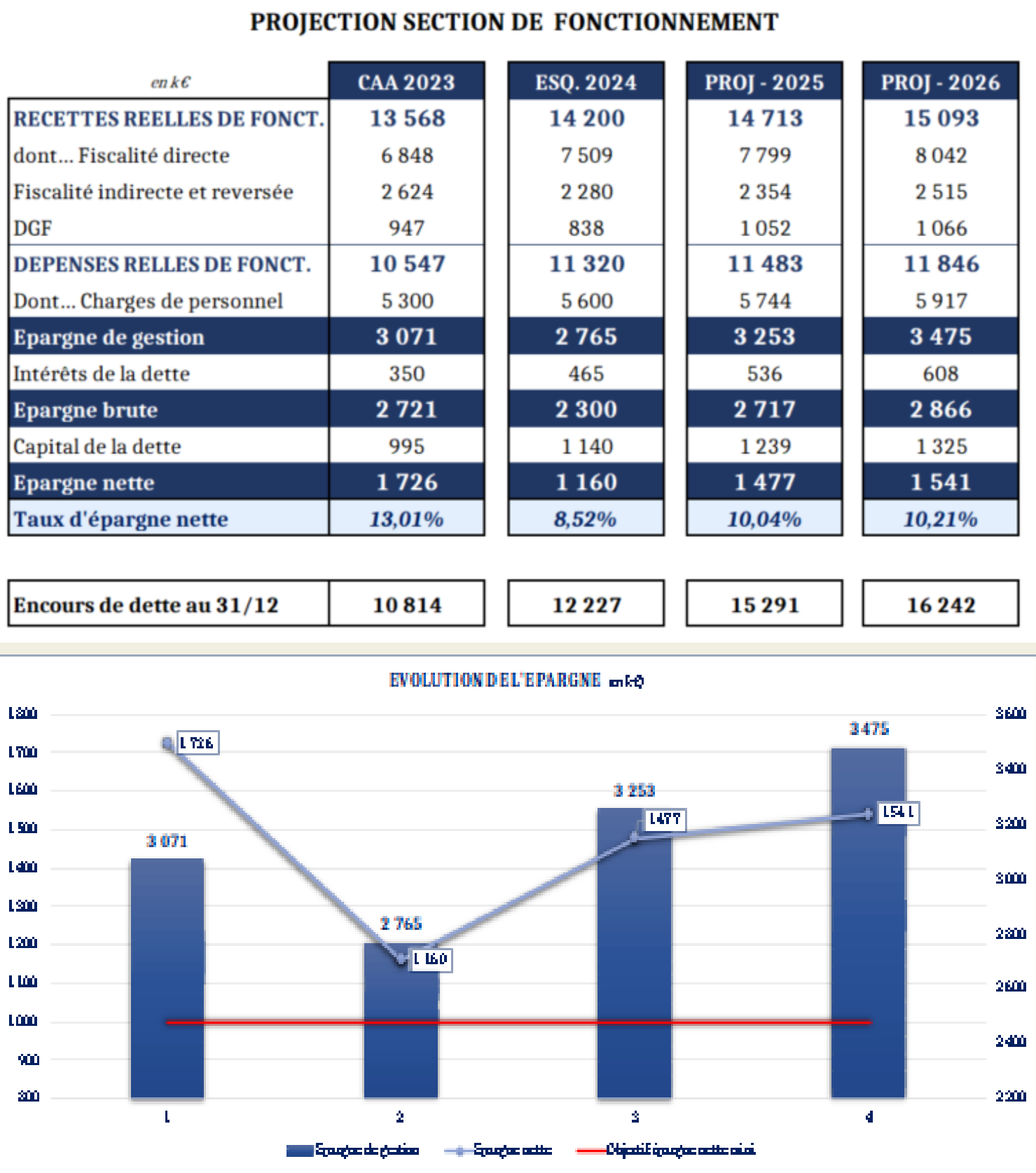
- Le ralentissement attendu de l’inflation d’ici 2026 devrait **permettre à la ville de revenir à la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement**. En parallèle, le retour de la DNP en 2025 et l’augmentation des bases physiques (pour rappel la ville a maintenu l’exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties ce qui amène à un décalage d’encaissement du produit fiscal), **va se traduire par une amélioration de l’épargne de gestion, attendue à près de 3,5 M€**.

Une épargne nette dans la cible

- Après un point bas attendu en 2024, **l’épargne nette** devrait s’améliorer les années suivantes **pour atteindre 1,5 M€ en 2026**. Elle reste ainsi systématiquement supérieur à 1 M€, qui constitue l’objectif minimal que s’est fixé la commune pour garantir une part d’autofinancement suffisante.

Un taux de charge de la dette satisfaisant

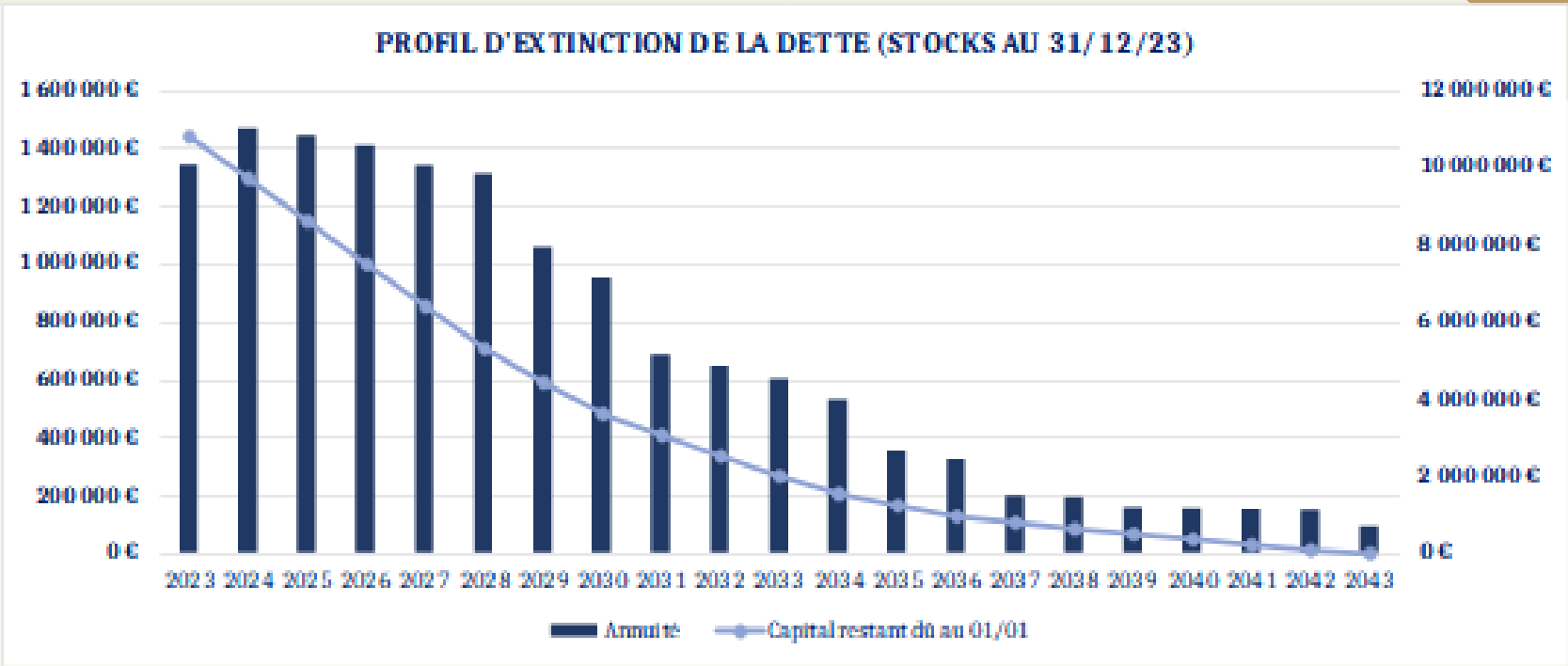
- Malgré la hausse des taux d’intérêts, et la nécessité de recourir à l’emprunt pour assurer le financement des opérations structurantes, **le taux de charge de la dette s’établit, dans nos projections, à 12 % en 2026** soit en deçà du seuil de 15 %, qui est souvent considéré comme une limite à ne pas dépasser.



3.9 Une stratégie financière à la fois ambitieuse et raisonnée

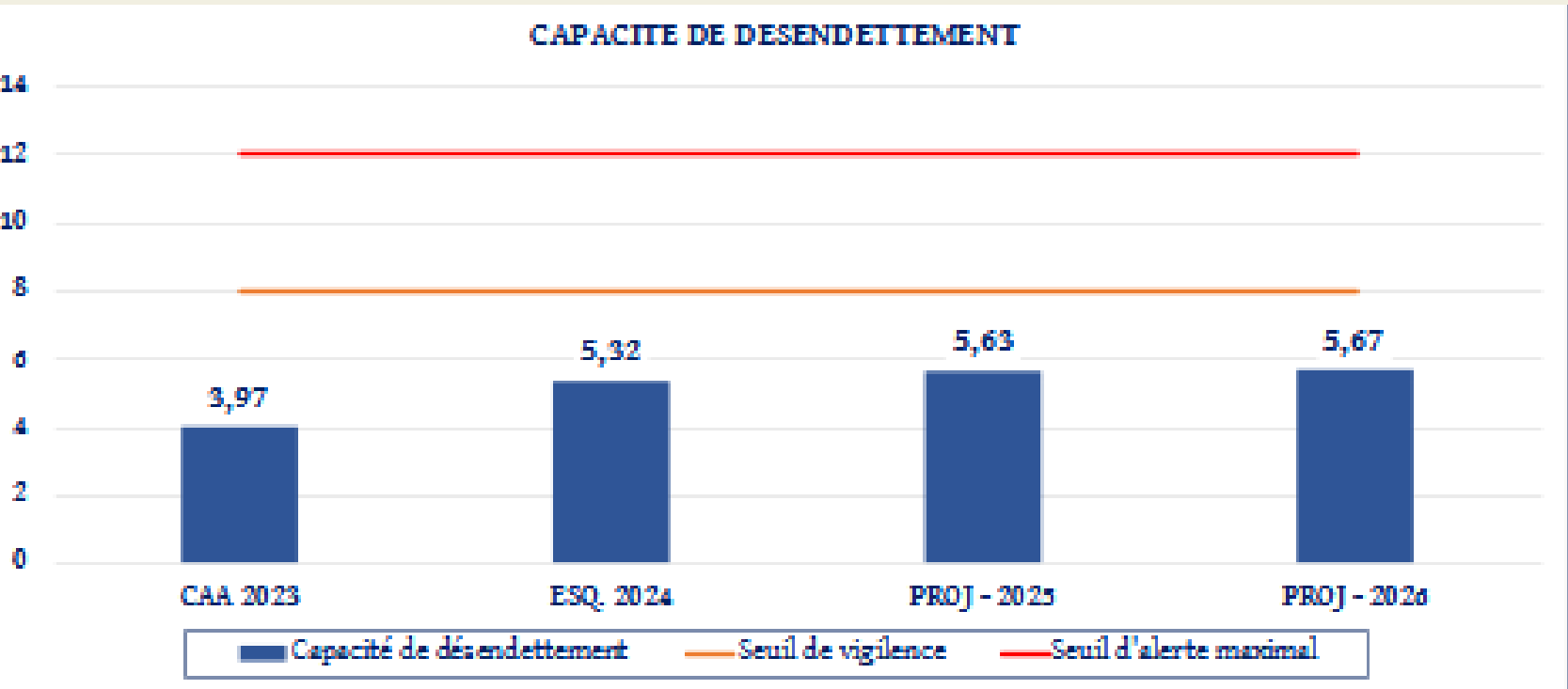
De nouvelles marges de manœuvre importantes à moyen terme

- Le stock de dette actuel a la particularité de disposer d'un nombre d'emprunts plutôt constant sur une période assez longue puisqu'un seul se termine d'ici 2026. En revanche, entre 2029 et 2032, 10 lignes de crédits vont se terminer. Ainsi, **l'annuité du stock de dette va être divisée par deux entre 2024 et 2031.**
- La charge de la dette issue des emprunts sur la période 2023-2026 sera donc assez rapidement atténuée avec l'extinction à venir d'un nombre important d'emprunts dans le portefeuille de la commune. **Les marges de manœuvre, à moyen terme, sont ainsi préservées.**



Une capacité de désendettement à court terme parfaitement maîtrisée

- Avec une capacité de désendettement proche de 5 années, la ville fait figure de bon élève.** En effet, un premier seuil de vigilance est fixé à 8, tandis que le seuil d'alerte est plutôt fixé à 12. La ville détient donc à court terme quelques marges de manœuvre pour absorber des nouveaux projets ou faire face à des imprévus sans que cela soit préjudiciable pour l'équilibre de ses finances.



3.9 Une stratégie financière à la fois ambitieuse et raisonnée

INTITULE	NUMERO	AUTORISATION DE PROGRAMME	REALISE	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Travaux de sauvegarde du Château	1 - 2017	1 802 000,00	941 913,44	266 186,08	372 000,00	221 900,48	/	/	/	/
Aménagement avenue de la plage	1 - 2020	1 665 056,00	401 462,00	1 257 243,00	/	/	/	/	/	/
Extension salle omnisports des Ribandeaux	2 - 2020	4 570 000,00	84 624,00	548 138,00	3 587 238,00	350 000,00	/	/	/	/
Salle omnisports des Minées	1 - 2022	1 120 000,00	6 114,00	47 003,00	1 066 883,00	/	/	/	/	/
Réhabilitation école Emilien Charrier	2 -2022	1 700 000,00	/	27 401,00	400 000,00	1 272 599,00	/	/	/	/
Réhabilitation groupe scolaire du Payré	3 - 2022	8 920 960,00	29 034,00	13 273,00	400 000,00	320 000,00	2 270 000,00	2 260 000,00	2 360 000,00	1 268 653,00
Réhabilitation Eglise de Saint Hilaire	4 - 2022	965 000,00	/	485,00	47 715,00	386 800,00	265 000,00	265 000,00	/	/

Synthèse des autorisations de programme en cours

